

L'ACTION NATIONALE

Volume LXV, Numéro 5

Janvier 1976

\$1.00

LES JEUX OLYMPIQUES

Patrick Allen

**INFLUENCE ANGLICISATRICE
DE MONTREAL
LE TRAVAIL EN QUESTION
LA COMMISSION CLICHE**

Richard Arès

LA FONDATION ESDRAS-MINVILLE

François-Albert Angers

LA NEIGE ET LE FEU

André Gaulin

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

	pages
François-Albert ANGERS : La Fondation Esdras-Minville	261
Richard ARÈS : Influence anglicisatrice de Montréal	266
Patrick ALLEN : LES JEUX OLYMPIQUES	271
Richard ARÈS : Le travail en question La Commission Cliche	325
André GAULIN : La neige et le feu	339

Dépôt légal — 2e semestre 1975
Bibliothèque nationale du Québec

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1162

L'ACTION NATIONALE

Volume LXV, Numéro 5

Janvier 1976

\$1.00

La Fondation Esdras-Minville

Cher ami de L'Action nationale,

Je me permets de vous revenir de nouveau cette année pour la souscription annuelle à la Fondation Esdras-Minville. Nous vous demandons de nous l'assurer comme notre part des dons que vous pouvez déduire de l'impôt chaque année.

Comme vous vous en souviendrez, les sommes versées à cette Fondation sont inaliénables ; et le revenu du capital sert à apporter à la revue L'Action nationale, le soutien d'une subvention qu'elle ne saurait attendre du gouvernement comme c'est le cas d'autres revues.

L'organisation de la Fondation étant maintenant bien au point, nous sommes en mesure de vous renseigner sur le résultat des années antérieures.

En conséquence, vous trouverez ci-inclus des états financiers. Vous y verrez que le capital souscrit et placé au 31 décembre 1974, s'élevait à \$12,000. Le taux de rendement moyen étant de 8¾ %, la somme annuelle qui peut être remise à L'Action nationale à titre de subvention s'élève à \$1,045.

C'est un début intéressant, mais encore éloigné des besoins réels. Notre objectif était une somme qui produirait au moins \$6,000, de subvention annuelle. Or, en raison de l'inflation, le montant de subvention déjà acquis équivaut tout juste à couvrir l'augmentation des frais d'impression que nous subissons au cours de la présente année.

Soyez donc bien à votre aise (!) pour augmenter votre part de don à L'Action nationale, si possible, afin de nous permettre de prendre le dessus sur l'augmentation des coûts et de pouvoir faire plus pour assurer la qualité et l'expansion de la revue. N'oubliez pas que, à l'heure actuelle, même les collaborateurs étrangers à l'administration de la revue, contribuent bénévolement à son succès.

Faites vos chèques à l'ordre de la Ligue d'Action nationale, en indiquant à l'endos « pour la Fondation Esdras-Minville », les reçus d'impôt étant émis par la Ligue.

Avec mes remerciements anticipés pour votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, cher ami de L'Action nationale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Le président,
François-Albert Angers.*

ACTUALITÉ SUR LE VIF

Nous promettons, en décembre, une nouvelle chronique : revue de presse. M. Allen nous a bien envoyé son manuscrit mais vu l'ampleur de son magnifique dossier sur *Les Jeux Olympiques*, nous remettons cette chronique à février 1976.

LE DIRECTEUR

États financiers

ÉTAT DES RECETTES ET DÉBOURSÉS

Novembre 1969 — Décembre 1974

Revenus en capital

1969

Produit net de la fête de mai 1969 y compris ouvrages « Pour orienter nos libertés » vendus	\$ 1,520.70
Droits d'auteur sur volume de Fides pour volumes achetés par L'Action nationale	1,000.00
Vente de volumes supp.	50.00

1970

Souscriptions	1,325.00
Ventes du volume	283.00
Royautés Fides sur volume	162.00

1971

Souscriptions	1,495.73
Vente du volume	177.00

1972

Souscriptions	3,057.40
Vente du volume	3.00

1973

Souscriptions	2,200.68
Vente du volume	6.00
Royautés Fides sur volume	31.50

1974

Souscriptions	916.32
Total des sommes perçues au 31 décembre 1974	\$ 12,228.33

**Déboursés de caisse effectués par
le Fonds Henri-Bourassa ou
La Ligue d'Action nationale**

1969

Achat d'obligations	\$ 3,000.00
Frais divers (fête)	140.00

1970

Achat d'obligations	1,000.00
Frais divers	4.65

1971

Achat d'obligations	995.73
---------------------------	--------

1972

Achat d'obligations	3,960.67
---------------------------	----------

1973

Achat d'obligations	1,980.68
---------------------------	----------

1974

Achat d'obligations	995.00
---------------------------	--------

\$ 12,076.73

Solde appartenant à la Fondation au

Fonds Henri-Bourassa	151.60
----------------------------	--------

\$ 12,228.33

BILAN DE LA FONDATION ESDRAS-MINVILLE

au 31 décembre 1974

ACTIF

Dépôt au compte du Fonds Henri-Bourassa \$ 151.60

Obligations à leur valeur au pair 12,000.00

\$ 12,151.60

PASSIF

nil

AVOIR NET

Total \$ 12,151.60



L'influence anglicisatrice de Montréal sur les groupes linguistiques ⁽¹⁾

LES DEUX GROUPES OFFICIELS DE BASE

par Richard Arès

1. Le Bulletin antérieur intitulé *Langue maternelle* (cat. 92-725) donnait, pour la population de langue maternelle française au Québec, le chiffre de 4,867,250.

En plusieurs occasions et endroits déjà (cf. *Les positions — ethniques, linguistiques et religieuses — des Canadiens-Français à la suite du recensement de 1971*, Bellarmin, Montréal 1975, et la revue *Relations* d'octobre, novembre et décembre 1975), j'ai abordé, à l'aide des données fournies par le recensement de 1971, la question des langues parlées par les groupes linguistiques dans la région de Montréal. Je voudrais la reprendre en l'envisageant sous un aspect nouveau, c'est-à-dire en comparant la situation de chacun des groupes linguistiques, d'une part, dans la région de Montréal et, d'autre part, hors de cette région ou dans le reste de la province. De cette comparaison découle une conclusion que je puis déjà exprimer en ces termes : la région de Montréal *anglicise*, le reste de la province *francise*.

Je rappelle que cette région métropolitaine de Montréal renferme pas loin de la moitié de toute la population du Québec (exactement 45.5%) et que s'y concentrent à plus de 75% tous les groupes linguistiques, à l'exception de deux ou trois, dont le groupe francophone.

Le groupe de langue maternelle FRANÇAISE

Le Bulletin spécial publié par Statistique Canada au mois d'août 1975 et intitulé *Statistiques sur la stabilité et l'instabilité linguistique* indique que la population de langue maternelle française s'élève au Québec à 4,866,405 personnes¹, dont 1,817,290, soit 37.4%, habitaient la région de Montréal et 3,049,115, soit 62.6%, le reste de la province. Le groupe a ceci de particulier, sinon de singulier, que sa majorité se situe hors de la région de Montréal.

Tableau 1

*Connaissance des langues officielles chez
le groupe de langue maternelle FRANÇAISE*

	Région de Montréal		Hors de Montréal	
Français seulement	1,121,670	61.7%	2,494,100	81.8%
Anglais et français	695,620	38.3	555,015	18.2
	1,817,290	100.0%	3,049,115	100.0%

D'ordinaire, un tableau de ce genre comprend quatre titres : anglais seulement, français seulement, anglais et français, ni anglais ni français, mais le premier et le dernier titre ne s'appliquent pas ici, c'est-à-dire anglais seulement (il s'agit d'un groupe qui parle français) et ni anglais ni français (pour la même raison). Il reste cette double constatation : la population de langue maternelle française sait le français seulement à 61.7% dans la région de Montréal et à 81.8% dans le reste de la province ; elle se déclare bilingue à 38.3% à Montréal et seulement à 18.2% hors de Montréal. C'est déjà significatif, mais ce n'est pas tout.

Tableau 2

*Langues d'usage en famille chez
le groupe de langue maternelle FRANÇAISE*

	<i>Région de Montréal</i>		<i>Hors de Montréal</i>	
Anglais	46,095	2.5%	27,420	0.9%
Français	1,766,060	97.2	3,020,405	99.0
Autre langue	5,130	0.3	1,295	0.1
	1,817,285	100.0%	3,049,120	100.0%

La population de langue maternelle française est, proportionnellement, presque trois fois plus anglicisée dans la région de Montréal qu'en dehors de cette région, soit 2.5%, d'une part, et seulement 0.9%, d'autre part. De même, elle utilise principalement le français en famille à 99% hors de Montréal et seulement à 97.2% dans la région montréalaise et, bien que, dans cette dernière région, elle soit numériquement très inférieure à celle du reste de la province, elle n'en compte pas moins quatre fois plus de personnes qui utilisent principalement une autre langue en famille, soit 5,130 contre 1,295.

Le groupe de langue maternelle ANGLAISE

En 1971, le Québec comptait 788,830 habitants de langue maternelle anglaise, dont 596,305, soit 75.6%, dans la région de Montréal et 192,525, hors de cette région. Quant à leur connaissance des langues officielles, ces gens se partageaient ainsi.

Tableau 3

*Connaissance des langues officielles chez
les groupes de langue maternelle ANGLAISE*

	<i>Région de Montréal</i>		<i>Hors de Montréal</i>	
Anglais seulement	388,275	65.1%	110,805	57.6%
Bilingues	208,030	34.9	81,720	42.4
	596,305	100.0%	192,525	100.0%

La population de langue maternelle anglaise se révèle, d'une part, beaucoup plus exclusivement anglaise dans la région de Montréal qu'en dehors de cette région : 65.1% contre 57.6%, et d'autre part, beaucoup moins bilingue à Montréal que dans le reste de la province, soit 34.9% contre 42.4%.

Tableau 4

*Langues d'usage en famille chez
le groupe de langue maternelle ANGLAISE*

	<i>Région de Montréal</i>		<i>Hors de Montréal</i>	
Anglais	561,080	94.1%	168,840	87.7%
Français	25,855	4.3	23,205	12.0
Autre langue	9,375	1.6	475	0.3
	596,310	100.0%	192,520	100.0%

Hors de Montréal, la population de langue maternelle anglaise utilise, proportionnellement, moins l'anglais en famille (87.7% contre 94.1% à Montréal), trois fois plus le français (12% contre 4.3% à Montréal) et encore moins une autre langue (0.3 contre 1.6% dans la région de Montréal).

Voilà les données concernant les deux groupes officiels, les deux groupes qui sont aussi les plus importants numériquement du Québec et de la région de Montréal, les deux groupes qui rivalisent, entre eux d'abord et ensuite auprès de tous les autres groupes linguistiques, pour faire accepter et parler leur langue. Déjà, la proposition que j'ai énoncée dès le début a trouvé, dans ces quatre premiers tableaux, pleine confirmation, à savoir que la région de Montréal ANGLICISE et que le reste de la province FRANCISE. Proposition qui deviendra de plus

en plus évidente à mesure que se poursuivra l'étude de la condition des autres groupes linguistiques au Québec ².

2. Pour avoir une vue plus complète de la situation linguistique dans la région de Montréal, il faut aussi tenir compte des langues qu'y parlent les divers *groupes ethniques*. C'est un sujet que j'ai déjà traité dans mon ouvrage, *Les positions des Canadiens français à la suite du recensement de 1971*, chapitre XII, « Langues parlées chez les groupes ethniques à Montréal ».



DOSSIER

LES JEUX OLYMPIQUES icebergs ou rampes de lancements?

par Patrick Allen

Spectaculaire rendez-vous des athlètes du monde, de leurs accompagnateurs, de leurs partisans et de leurs entraîneurs, les *Jeux olympiques* qui se tiendront du 15 juillet au 1er août 1976 à Montréal sont aussi les vôtres et les miens, jeunes ou adultes, personnes de métiers manuels ou intellectuels, que nous les aimions ou non, sensibilisés ou non à l'EURYTHMIE, ou équilibre harmonieux entre les muscles et l'esprit, dont ils sont censés être générateurs, du moins en principe. Dans le complexe géant encore en construction qui devra les accueillir à temps, on évoquera peut-être l'habitat des divinités grecques de l'antiquité où ils sont nés, les montagnes de l'Olympe. Notre Mont-Royal, comme un nouvel Olympe, rappellera vite à la réalité.

Les Montréalais ne seront pourtant pas seuls. L'auditoire prévu atteindra 1.2 milliard de téléspectateurs alors que l'on en avait déjà 900 millions à Munich en 1972. Sur place viendront quelque 4 millions de spectateurs, plus de 7,000 athlètes, 2,500 officiels, issus de plus de 120 pays. Un immense réseau de communications comprenant 6,000 représentants des media d'information rendra compte de l'événement. Même la météo est optimiste et prévoit qu'il fera beau et chaud, la brise sera modérée et la pression barométrique normale pour le temps..., pronostics basés sur la compilation de données météorologiques observées pour les derniers quinze jours de juillet au cours des 90 dernières années ! L'Almanach du peuple et ses concurrents d'aujourd'hui n'en ont jamais dit autant.

Il convient de se préparer l'esprit à retenir le meilleur de l'avalanche d'informations qui jaillira alors de la presse écrite et électronique, ne serait-ce que pour rénover notre propre conditionnement physique et notre fierté nationale. C'est l'objectif que propose cet article qui veut en quelque sorte servir de *Guide* ou de *DOS-SIER sur les Jeux olympiques*, leur dessous comme leur dessus, la philosophie qui les sous-tend, le déblocage du phénomène de la participation qu'au nom du sport amateur ils ont provoqué. Des milliers de coupures de

presse, plusieurs livres, brochures, articles de revues, un certain nombre de documents dispersés au centre de documentation du Cojo, à celui de l'Association Olympique Canadienne et dans quelques bibliothèques du Québec, ont été parcourus pour vous afin de vous en apporter quelque chose d'utile, voire intéressant. Y trouverez-vous les dessous de l'iceberg de rêves et de réalités que les Jeux cachent avec leurs installations et leurs animateurs, ou le tremplin et la rampe de lancement des jeunes et des moins jeunes vers un avenir prometteur ? Même si vous restez sur votre appétit avec plus de questions à poser que l'on vous a donné de réponses, tentez la chance d'identifier l'iceberg et la rampe de lancement. Une philosophie et des implications ou retombées pratiques, voilà en bref ce que nous avons à explorer.

I — UNE CERTAINE PHILOSOPHIE DES JEUX OU L'APOLOGIE DU SPORT AMATEUR

Philosophie et idéal olympique

L'*amateurisme* et l'*esprit olympique* sont les deux règles d'or des Jeux olympiques. Ces deux règles inspirent la charte et la hiérarchie olympiques actuelles, l'organisation, le cérémonial, le déroulement et le couronnement des jeux, les symboles qui les entourent : elles en éclairent les objectifs et les moyens de les poursuivre. C'est un peu grâce à ces règles que les Jeux olympiques de l'antiquité ont duré près de douze siècles et que les Jeux modernes, repensés et mis en œuvre depuis 1896 par Pierre de Coubertin, conservent un grand attrait auprès des foules et d'une certaine catégorie d'intellectuels, malgré beaucoup d'accrocs à leur intégrité et beaucoup de difficultés d'applications sur le plan humain, politique et économique. Qu'on le veuille ou non, il y a tout un style de vie et de sagesse à la base de ces règles et qui en fonde le dynamisme irrésistible.

L'amateurisme, soif d'absolu et d'épanouissement personnel

L'amateurisme n'est pas, comme on peut, à première

vue, le croire, une débilité de zèle, de compétence ou d'idéal, voire une recherche de la facilité ou une forme d'improvisation. Non ! En terme de sport, l'amateurisme s'oppose au professionnalisme qui a tant d'importance en Amérique pour les jeunes et les adultes et qui attire les foules au forum pour le hockey, par exemple, au parc Jarry, pour le baseball. Pour bien comprendre ce qu'il faut entendre par amateurisme, il faut lire et méditer un peu l'article 26 des statuts et règles olympiques. Cet article stipule que l'athlète olympique ne doit pas être professionnel ou ne pas l'avoir été dans quelque sport que ce soit, et ne pas avoir signé un contrat comme professionnel avant la clôture officielle des Jeux. L'athlète ne doit pas avoir fait office d'entraîneur professionnel. Il peut être un enseignant en éducation physique, mais pas à un niveau supérieur. Il ne doit pas avoir reçu de rémunération financière ou obtenu d'avantages matériels d'aucune sorte en raison de sa participation sportive, sauf ce qui est explicitement autorisé dans les textes formels, comme d'accepter ce qui est indispensable à son entraînement, à sa nourriture, à son vêtement, à son logement, à son transport et à ses soins médicaux ; il peut évidemment recevoir les médailles gagnées lors des compétitions, profiter de bourses d'enseignement académique et technique. L'athlète ne doit jamais servir d'intermédiaire ou d'instrument à la publicité directe ou indirecte, comme prêter son nom, sa photographie, sa performance sportive. L'amateur ne verse donc pas dans le mercantilisme et ne peut non plus servir à prix d'argent, comme soldat, au service d'un gouvernement étranger. Le culte du sport et le goût de son épanouissement personnel doivent mobiliser toutes ses énergies, sans but lucratif, un peu comme un absolu ou ce qui existe, indépendamment de toute autre chose.

L'esprit olympique, comme le pain et le vin de l'athlète

L'amateurisme que nous venons d'identifier sommairement prend son sens dans l'esprit olympique, i.e. une mentalité, une conception et un idéal faits de qualités denses et fortes qui ont comme commun dénomi-

nateur la RECHERCHE DE L'EXCELLENCE. Recherche de l'excellence pour tout athlète afin de découvrir ses virtualités, les harnacher, les développer, les mettre en pleine valeur avec méthode, ardeur, ténacité, courage, audace, loyauté envers lui-même, son équipe, ses supérieurs et son public, maîtrise de soi dans la lutte, dans la victoire comme dans la défaite et le culte de la participation inconditionnelle. Ces qualités sont comme les facettes de l'esprit olympique, non de simples visions idéalisées de l'athlète complet. Bien sûr, tous les athlètes atteignent rarement l'excellence olympique. Qui peut leur lancer la pierre ? Dans la grande encyclopédie UNIVERSALIS de quelque 20 volumes et de parution récente, on décrit les Jeux olympiques « comme une manifestation éminente de l'hellénisme » et la civilisation hellénistique qui leur a donné naissance comme « le carrefour de l'universalisme religieux, d'un monde ivre d'esprit, épris de l'équilibre entre les activités du corps et celles de l'esprit, créateur d'un art original et somptueux. » C'est cette hantise de l'excellence hellénistique que le baron de Coubertin a voulu inculquer au monde de son temps, la jeunesse en particulier, quand il s'est décidé de travailler au rétablissement des Jeux de l'Antiquité dans un style cependant adapté à la vie contemporaine.

En effet, il fallait dépasser les intentions politiques et militaire de Romulus qui avait partagé le peuple en patricien, en chevalier et en plébéien. Les chevaliers avaient sa préférence, mais non à la façon de l'un d'entre eux, Cicéron, qui a porté l'éloquence latine à son apogée. Des chevaliers à saveur plutôt française issus de ces grandes chevaleries, institutions militaires propres à la noblesse féodale et souvent consacrées par la religion chrétienne ! Les athlètes que le baron de Coubertin voulait, comme de vrais chevaliers du moyen-âge élèveraient à la fine pointe de l'excellence des qualités comme l'honneur, la fidélité, le courage, la maîtrise de soi, le respect des principes, des hommes et de l'autorité, rejoignant ainsi la recherche du dépassement que l'histoire nous rapporte des athlètes de l'antiquité.

C'est pour concrétiser ce que cet idéal olympique a de trop abstrait et le rappeler sans cesse et partout qu'on entoure les Jeux modernes d'une devise, d'un credo, d'un serment, d'emblèmes, d'un drapeau, d'une flamme et d'une mascotte.

La DEVISE comprise dans les trois mots « *citius, altius et fortius* », i.e. plus vite, plus haut et plus fort, incite l'athlète au dépassement constant de sa performance et la recherche de l'excellence. On la doit à un moine, ami du baron de Coubertin, le Père Didon, qui a été à la fin du XIXe siècle un ardent défenseur et animateur du sport et de l'éducation physique à tous les niveaux de l'enseignement.

Le CREDO olympique est la définition de l'ATTITUDE qu'attendait des athlètes le baron de Coubertin : « le plus important aux jeux olympiques, n'est pas d'y vaincre, mais d'y prendre part, car l'essentiel dans la vie n'est pas tant de conquérir que de bien lutter ».

Le SERMENT olympique explicite en quelque sorte le credo. Il appartient à un athlète du pays hôte des Jeux de le prononcer solennellement au nom de tous les participants, du haut du rostre et entouré des porte-drapeaux des pays, la tête découverte et la main droite élevée, lors de la cérémonie d'ouverture des jeux, après l'arrivée du flambeau et le traditionnel lâcher de pigeons, et au moment où la flamme olympique commence à embraser la vasque qui éclairera le stade jusqu'à la clôture des jeux. Le serment fait appel à l'esprit chevaleresque :

« Au nom de tous les concurrents, je promets que nous nous présentons aux jeux olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes. »

Immédiatement après, un juge du pays hôte, de Montréal pour 1976, montera à son tour au rostre et prononcera le serment suivant :

« Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant les présents jeux olympiques en toute impartialité, respectueux des règlements et fidèles aux principes du véritable esprit sportif. »

L'EMBLÈME composé de cinq anneaux entrelacés et de couleurs différents évoque la solidarité qui devrait être l'idéal de toutes les nations de la terre et se traduire par l'entr'aide et la paix que Coubertin a essayé d'inspirer dans son ODE au sport :

« O sport, tu es la paix !

Tu établis des rapports heureux entre les peuples en les rapprochant dans le culte de la force contrôlée, organisée et maîtresse d'elle-même.

Par toi, la jeunesse universelle apprend à se respecter et ainsi, la diversité des qualités nationales devient la source d'une généreuse et pacifique émulation. »

L'emblème des JEUX DE MONTRÉAL, œuvre du graphiste canadien Georges Huel, se compose des cinq anneaux olympiques surmontés du podium qui est l'interprétation graphique de la lettre M, laissant place, au centre, pour le rappel de la piste du stade olympique. La fraternité universelle, la gloire des vainqueurs et l'accession de Montréal au rang de ville olympique, tout cela à la fois ressort de l'emblème des jeux de 1976.

Le DRAPEAU OLYMPIQUE, signe de ralliement des peuples et de leurs athlètes dans les compétitions amicales, fait ressortir en son centre les couleurs (bleu, jaune, noir, vert et rouge) des anneaux entrelacés. Il est de fond blanc et sans bordure. Pendant toute la durée des jeux, le drapeau doit flotter dans l'arène et doit être abondamment mêlé, dans le stade et aux alentours, aux drapeaux de toutes les nations et territoires participants.

La FLAMME OLYMPIQUE, brûlant dans une énorme vasque à l'entrée du stade pendant toute la durée des jeux, évoque l'énergie, la lumière, l'ardeur, la maîtrise

de soi, l'amour, qualités qui devraient animer l'athlète et proposées au spectateur. L'allumage de la flamme, qui se fait à Olympie, se déroule selon un cérémonial précis et en deux phases longuement décrites dans l'Album officiel 1976 des sports olympiques. Le transport du flambeau vers la ville olympique en 1976 s'effectuera selon les dernières innovations de l'électronique, occasion d'une fierté nouvelle pour le Canada qui a déjà innové dans l'histoire des télécommunications et qui se signalera encore par une « première mondiale ». Ottawa recevra la flamme d'Athènes en une demi-seconde, par satellite. La flamme sera ensuite reconstituée par rayon laser et des coureurs l'amèneront jusqu'à Montréal.

Enfin la mascotte des jeux, AMIK, reproduit une autre facette de la philosophie ou de l'idéal olympique. Amik, mot de la langue algonquienne, la plus répandue chez les Indiens du Canada, signifie CASTOR et rappelle à tous l'ingéniosité, la patience et l'excellence dans le travail. Symbole canadien, le castor apparaît dans certains timbres et pièces de monnaies, sur les armoiries des villes de Montréal et de Kingston, toutes deux particulièrement en liesse en 1976.

II — IMPLICATIONS OU RETOMBÉES DE LA PHILOSOPHIE SUR LES JEUX OLYMPIQUES

a) *Les jeux de l'antiquité, origine et tremplin de la participation*

Mesurer leur force, leur adresse et leur rapidité, c'était le désir des hommes de la plus haute antiquité, comme une condition de survie. Les chefs d'armées d'alors recrutaient leurs soldats parmi les hommes les plus solides, les vainqueurs du javelot, de l'épée et de la massue, au point où l'entraînement physique paraît avoir été la base de la formation militaire. Dans l'Illiade et l'Odyssée, Homère décrit certains exercices physiques que l'on retrouve plus tard au programme des manifestations sportives, puis les épreuves athlétiques des Phéniciens en l'honneur d'Ulysse. On peut cependant déceler

à travers les écrits anciens un effort de plus en plus grand pour dissocier de la cruauté et des guerres la force et l'entraînement physique et pour orienter la performance des athlètes vers des fêtes populaires et un sain équilibre entre les activités corporelles et celles de l'esprit. Quoi qu'il en soit, la légende qui imprègne l'histoire de l'antiquité attribue la première épreuve olympique, soit à Héraclès personnification de la force et identifié à HERCULE qui releva le défi de nettoyer les écuries du roi Augias, soit à Pélops qui voulait fêter ainsi un succès militaire et un succès sentimental. C'est seulement à partir de l'an 776 avant J.-C. que les registres publics furent ouverts à l'inscription des noms des vainqueurs des épreuves organisées : les olympiques. Pendant près de 12 siècles les Jeux seront régulièrement célébrés dans un effort de valorisation de l'individu et de l'équipe, non plus seulement pour des fins militaires. Ils avaient pris une telle importance dans la Grèce antique qu'on y mesurait le temps par olympiades, i.e. période de quatre ans séparant les Jeux. Avec la conquête de l'Empire grec par les Romains et l'intrusion d'éléments étrangers indésirables, les Jeux olympiques se sont dégradés, notamment par la désignation de faux vainqueurs, l'achat pur et simple de victoires, l'esprit de lucre qui les fit dégénérer en professionnalisme et qui fit de nouveau des athlètes le réservoir pour le recrutement des militaires. Malgré cette décadence, les Jeux olympiques auraient pu survivre si ce n'eût été de Théodose Le Grand qui, désireux de faire triompher le christianisme face au paganisme ambiant, répondit volontiers au vœu de l'évêque de Milan, Ambroise, en interdisant les sacrifices inhérents au cérémonial des Jeux antiques, le sanctuaire étant le lieu des rencontres des Hellènes, par son édit de l'an 393. Les Jeux olympiques de l'antiquité ont ainsi duré environ 12 siècles sans interruption notoire.

Les retombées des Jeux olympiques pendant cette longue période ne sont pas faciles à dégager, bien qu'elles ne soient pas douteuses sur les arts, la littéra-

ture, l'éloquence, l'histoire et dans le domaine moral. C'est d'Olympie que s'est répandue la pratique des sculpteurs d'incruster et de tailler dans la pierre la beauté harmonieuse du corps humain inspirée de la nudité athlétique, comme le rappelle la récente encyclopédie UNIVERSALIS, au volume 12 et où l'on ajoute :

« Une notable partie du patrimoine littéraire de la Grèce doit aussi sa création à des concours (Jeux olympiques). Ils offraient matière à la composition d'odes triomphales dont les plus célèbres, mais non les seules, sont celles de Pindare. En outre la foule des spectateurs comprenait assez d'esprits cultivés pour attirer tout ce que la Grèce comptait d'auteurs en renom qui leur réservaient la primeur de leurs œuvres : Hérodote fit lire devant eux une partie de ses Histoires, plusieurs orateurs illustres rédigèrent pour eux des discours. Enfin, dans le domaine moral, les Grecs, pour quelques jours unis dans la célébration d'un des rites caractéristiques de leur civilisation, inaccessibles aux barbares, prenaient conscience de leur parenté. Et l'idéal de loyauté et d'excellence qui animait les concurrents a jeté les bases d'une éthique qui inspire encore nos concurrents. »

b) Les jeux modernes, rétablissement de la participation.

1. Le créateur

« Manifestation éminente de l'hellénisme », les Jeux olympiques dormiront un peu plus de 1500 ans sous les cendres de leur faste athlétique et religieux. Après avoir beaucoup voyagé et découvert notamment en Angleterre « tout un système d'éducation, de formation morale et sociale, basé sur la pratique quotidienne des sports scolaires », puis admiré Thomas Arnold, le grand éveilleur de ces principes d'éducation, puis le Père Didon, ardent promoteur du sport à l'école, Pierre de Coubertin exposa les conclusions de ses recherches et de ses voyages dans quatre ouvrages. Il passa ensuite à l'action donnant

un élan au sport amateur par la création de clubs comme le Racing Club de France, de nombreux cercles de sportifs et le Stade Français. Pierre de Coubertin était convaincu que le sport devait servir à l'établissement de relations cordiales entre les jeunes de tous les pays, d'occasion d'échanges sportifs, de manifestations internationales où seraient conviés quantité d'athlètes de toutes les nations. POUR LA PREMIÈRE FOIS, le 25 novembre 1892, au cours d'une conférence à la Sorbonne sur les exercices physiques dans l'antiquité, au moyen âge et dans le monde moderne, Pierre de Coubertin échappa en public ces cinq mots : « Le rétablissement des Jeux olympiques » :

« Exportons des rameurs, des coureurs, des escrimeurs : voilà le libre échange de l'avenir. Le jour où il sera introduit dans les mœurs de la vieille Europe, la cause de la paix aura reçu un nouvel et puissant appui. Cela suffit à m'encourager à songer dès maintenant à la seconde partie de mon programme ; j'espère que vous m'aidez et qu'avec vous, je pourrai poursuivre et réaliser, sur une base conforme aux traditions de la vie moderne, cette œuvre grandiose et bienfaisante : LE RÉTABLISSEMENT DES JEUX OLYMPIQUES. »

L'indifférence, la critique négative, l'ironie même d'un grand nombre de ses auditeurs suivit d'abord cette déclaration qualifiée d'utopique par d'autres qui plaçaient les jeux olympiques à peu près au niveau des mystères d'Eleusis ou de l'oracle de Delphes, « *choses mortes qui ne peuvent revivre qu'à l'opéra* » ou dans une imagination attardée. Par bonheur, devait se tenir à Paris, du 16 au 23 juin 1894, un Congrès international pour l'étude et la propagation des principes d'amateurisme dans le sport. Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, devant 2,000 personnes comprenant 79 délégations représentant 49 sociétés adhérentes au congrès et 12 pays, dans une atmosphère imprégnée par l'hymne à Apollon, récemment découverte dans les ruines de Delphes et de la musique de Gabriel Fauré, le baron de Coubertin « glissa »

la question du rétablissement des Jeux olympiques. Les congressistes décidèrent à l'unanimité, le 23 juin, « du rétablissement des jeux olympiques et de la création du Comité international olympique. Dans « leur zèle de néophytes », les délégués choisirent l'année 1896 pour la première olympiade moderne au lieu de 1900 comme le prévoyait Pierre de Coubertin et Athènes au lieu de Paris, comme première ville à l'honneur. Le « Père des Jeux olympiques modernes », Pierre de Coubertin, était l'homme tout désigné pour se consacrer au mouvement olympique qu'il venait de créer, en rédiger les règlements et mettre au point les détails du protocole, tâches qu'il accomplit d'une façon éminente jusqu'en 1925. Il a consacré aux Jeux à peu près toute la fortune considérable qu'il possédait.

L'évolution du phénomène de la participation

Dans un monde où il y a tellement plus de personnes dans le stade que dans l'arène, il peut être intéressant d'examiner l'évolution du nombre de participants, athlètes et pays, depuis le début des Jeux modernes jusqu'à ceux de Montréal. Bien sûr les Jeux olympiques sont ouverts à tous sans discrimination d'origine raciale ou de pays, sauf si l'on a de graves raisons de prévoir des conflits incontrôlables. La charte olympique, dans son article premier, met à ce sujet tous les athlètes de tous les pays du monde sur le même pied.

Cependant, il ne suffit pas de le vouloir pour participer aux Jeux. Seuls les athlètes sélectionnés selon des critères rigoureux peuvent prendre part aux Jeux et l'inscription de participants ne peut être faite que par les comités nationaux olympiques qui ne sont autorisés à engager dans les compétitions que les seuls athlètes de leur pays. Sont donc automatiquement exclus des Jeux les athlètes qui ne répondent pas à ces exigences, ceux dont le pays n'a pas de comité olympique national et les apatrides. Dans les épreuves individuelles, le nombre de participants par pays est limité à trois ; dans les épreuves par équipes, la représentation est limitée à une seule équipe, avec un nombre limité de remplaçants.

PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES DEPUIS 1896

JEUX D'ÉTÉ *

JEUX D'HIVER **

	Hom.	Fem.	Pays Cana.	Médailles canad.	Médailles canadiens
1896 Athènes	285	0	13	—	
1900 Paris	1060	14	20	1	
1904 Saint-Louis	496	0	11	5	
1908 Londres	2038	21	22	13	
1912 Stockholm	2484	57	28	8	
1916 Berlin ***	—	—	—	—	
1920 Anvers	2543	63	29	45	
1924 Paris	2802	290	44	61	1924 Chamonix 1
1928 Amsterdam	2725	290	46	81	1928 Saint Moritz 1
1932 Los Angeles	1261	127	37	120	1932 Lac Placid 10
1936 Berlin	3741	328	49	112	1936 Garmisch-Partenkirchen 1
1940 Helsinki ***	—	—	—	—	
1944 Londres ***	—	—	—	—	
1948 Londres	4030	438	59	104	1948 Saint Moritz 3
1952 Helsinki	5294	573	69	108	1952 Oslo 2
1956 Melbourne	2945	384	67	92	1956 Cortina 3
Stockholm (sports équestres)	142	16	29	4	d'Ampezzo
1960 Rome	4775	620	84	85	1960 Squaw Valley 4
1964 Tokyo	4835	723	94	116	1964 Innsbruck 3
1968 Mexico	5291	768	113	139	1968 Grenoble 3
1972 Munich	6659	1171	122	300	1972 Sapporo 1
TOTAL :	53426	3883		110	
1976 Montréal (prév.)	(8000)	(1500)	(132)	(400)	?

* *Album officiel*, Montréal 1976, Les Éditions Martell et Beauchemin ; *Tout sur les jeux*, brochure préparée par le Cojo avec l'Association olympique canadienne, 1975.

** *Les Jeux olympiques*, Tout savoir sur les disciplines, par Mathias Kolos, La Presse, Montréal, 1975. *** N'ont pas eu lieu.

La participation féminine s'est fait attendre jusqu'en 1912, aux Jeux de Stockholm, pour les épreuves de natation, les compétitions de tennis et de tir à l'arc leur étant les seules permises, jusqu'alors. Aux Jeux olympiques d'été, les femmes se font désormais la lutte dans les épreuves suivantes : athlétisme, aviron, basketball, canoe, escrime, gymnastique, handball, natation, tir à l'arc et volleyball. Elles peuvent faire la lutte aux hommes notamment dans les épreuves de sports équestres, tir et yachting. Les épreuves de boxe, de cyclisme, de football, d'haltérophilie, de hockey, de judo, de lutte et de pentathlon moderne leur sont encore interdites : Il faudra attendre les Jeux olympiques à Montréal 1976 pour voir pour la première fois des femmes participer aux épreuves olympiques d'aviron et de handball. Aux Jeux d'hiver, les compétitions de luge, de patinage artistique, de patinage de vitesse et de ski sont accessibles aux femmes.

Les motifs d'exclusion des athlètes masculins ou féminins aux Jeux et parfois de leur équipe sont : l'infraction aux deux règles d'or sur l'amateurisme et l'esprit olympique dont il a déjà été question plus haut, le « doping » ou l'usage des drogues et des stimulants artificiels, la fraude et tout autre procédé déloyal incompatible avec les règlements.

Le tableau ci-après indique l'importance numérique de l'évolution de la participation aux Jeux relevée dans divers documents officiels. On peut retenir quelques faits importants qui montrent l'intérêt sans cesse croissant pour les Jeux olympiques. Ainsi les athlètes masculins qui n'étaient que 285 aux Jeux d'Athènes en 1896 formaient un total de plus de 6,000 à Munich en 1972, soit 22 fois plus après 20 olympiades ; l'augmentation a été constante, de quatre ans en quatre ans, sauf quand les Jeux ont été tenus à Saint-Louis, à Amsterdam, à Los Angeles et à Melbourne. Du côté des athlètes féminines, l'augmentation a été relativement plus spectaculaire encore. Pendant les soixante-seize années écoulées pour la tenue des Jeux olympiques modernes, le nombre de

pays participants est passé de 13 à 132, selon une courbe ascendante brisée seulement lors de la tenue des Jeux hors de l'Europe, notamment aux États-Unis et en Australie. La participation des athlètes du Canada, commencée pratiquement en 1904, a été relativement faible ; elle a atteint des sommets comme à Londres (1908), à Los Angeles (1932), à Mexico (1963) et à Munich (1972). Les deux grandes guerres ont empêché les Jeux d'avoir lieu en 1916, 1940 et 1944. Le nombre de participants tel qu'il est indiqué au tableau peut prêter à quelques erreurs, étant donné qu'il n'est pas tenu compte de la même façon à chaque olympiade du nombre d'athlètes présents, de ceux qui ont vraiment été actifs et de leurs remplaçants. C'est l'ordre de grandeur qui reste à tenir en mémoire dans ce tableau.

Plus significatif encore que l'ordre de grandeur de la participation est le nombre de champions olympiques qui sont les vainqueurs des compétitions : c'est une donnée de pointe à laquelle les athlètes, leurs partisans et leurs pays d'origine tiennent beaucoup. À ce point de vue la première partie du tableau ci-dessous est originale et groupe les champions olympiques par discipline pour les États-Unis, le Canada et la France face à l'ensemble des résultats pour tous les pays participants, de 1896 à 1972. On cherchera en vain dans d'autres documents un tableau comparable.

D'après ce tableau, il y a eu plus de 2,000 champions olympiques officiellement couronnés de 1896 à 1972, soit plus de 400 en athlétisme, entre 300 et 400 en natation, entre 200 et 300 en escrime, gymnastique, lutte, entre 10 et 200 pour l'aviron, la boxe, le football, les sports équestres. À eux seuls les athlètes des États-Unis ont rapporté plus de 500 championnats, soit environ le quart de l'ensemble, se distinguant surtout dans l'athlétisme, la natation, le basketball, la boxe, la lutte et l'aviron. Les athlètes de France ont réussi à décrocher un peu plus de 100 championnats, excellant surtout dans l'escrime, le cyclisme et l'athlétisme. Quant aux athlètes canadiens,

DISCIPLINES OLYMPIQUES, ATHLÈTES CHAMPIONS (1896-1972) et PAYS À L'HONNEUR (1968 et 1972)		DISCIPLINES		Champions olympiques (1896-1972)		Pays à l'honneur au classement (n. de points au total)	
Berceau de la pratique	Sport olympique depuis :	Total	Canada	USA	FRANCE	MEXICO (1968)	MUNICH (1972)
1. Athlétisme	Égypte 1896	478	8	241	14	USA	202 USA 153
2. Aviron	Égypte 1900	192	5	21	3	RDA	26 RDA 38
3. Basketball	États-Unis 1936	52	—	43	—	USA	7 URSS 7
4. Boxe	Grèce 1904	122	2	26	3	URSS	35 CUBA 30
5. Canoe-Kayak	Canada 1936	46	1	—	—	Hongrie	33 RDA 53
6. Cyclisme	France 1896	88	—	—	28	France	35 URSS 18
7. Escrime	Chine 1896	208	—	—	41	URSS	48 Hongrie 46
8. Football	Angleterre 1900	111	6	—	—	Hongrie	7 Pologne 7
9. Gymnastique	Chine 1896	219	—	8	3	URSS	112 URSS 114
10. Haltérophilie	Chine 1920	79	—	12	9	URSS	39 Bulgarie 38
11. Handball	Tchécoslo. 1936	12	—	—	—	Pas au progr.	Yougoslavie 7
12. Hockey sur gazon	Angleterre 1908	37	—	—	—	Pakistan	7 R. F. A. 7
13. Judo	Asie, Japon 1964	10	—	—	—	Pas au progr.	Japon 25
14. Lutte	Égypte 1904	202	—	25	—	URSS	61 URSS 89
15. Natation, water-polo	Égypte 1896	314	2	162	2	USA	352 USA 324
16. Pentathlon moderne	Suède 1912	25	—	—	—	Hongrie	12 URSS 18
17. Sports éques.	Grèce 1900	117	1	5	9	Angleterre	28 R. F. A. 28
18. Tir	Suisse 1896	60	3	14	3	URSS	36 USA 43
19. Tir à l'arc	Grèce 1900	2	—	2	—	Pas au progr.	USA n.i.
20. Volleyball	États-Unis 1964	34	—	—	—	URSS	14 Japon 12
21. Yachting	Grèce 1900	16	—	1	2	USA	14 Australie 17
TOTAL		2424	28	560	117		

ils n'ont enregistré des championnats que dans 7 disciplines sur 21 et c'est dans l'athlétisme, l'aviron, le football et le tir qu'ils se sont un peu fait remarquer.

Il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir plus d'une épreuve par discipline ou sport. Ainsi dans l'athlétisme, on a aujourd'hui 23 épreuves pour les hommes et 14 pour les femmes. Pour les hommes, les 23 épreuves sont réparties en six catégories : dont dix *individuelles* sur piste (100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 5000m, 10000m, 110m haies, 400m haies, 3000m course d'obstacles), deux *par équipes* sur pistes, deux sur route, quatre de sauts (en hauteur, en longueur, en triple, à la perche), quatre de lancers (poids, disque, javelot et marteau), une combinée, le décathlon. Pour les femmes, le programme olympique de l'athlétisme supprime totalement les épreuves sur route, limite à six les épreuves individuelles sur piste, à deux celles de sauts à trois celles de lancers et le pentathlon est l'épreuve combinée. Un autre exemple de sport à multiples facettes est la natation qui comporte 13 épreuves pour les hommes et autant pour les femmes au programme olympique. Un dernier exemple, la gymnastique pour les hommes, implique dans les compétitions un exercice imposé et un exercice libre pour chacune des six épreuves : exercices au sol, cheval-arçons, anneaux, saut de cheval, barres parallèles, barre fixe. Il en est ainsi pour les quatre épreuves de gymnastique concernant les femmes. On pourrait ainsi disséquer, selon le type d'épreuves particulières, les autres disciplines dans le tableau précédent qui en contient 21. Chacune des disciplines a ses propres exigences de dépassement dans la performance de l'athlète. Par exemple, la gymnastique est une suite d'exercices artistiques où la pureté du geste et l'élégance du mouvement ont valeur d'excellence et sont soigneusement notées selon une codification stricte comme base de l'attribution des médailles aux vainqueurs. La natation, à son tour, fait appel non seulement à la grâce de tous les mouvements du corps, mais à la force et à la résistance. L'athlétisme est un sport « offrant à l'athlète la

possibilité de s'exprimer, d'affirmer sa personnalité ». On n'en finirait pas de suivre les analyses de l'élégance et du rythme qui ne tarissent pas d'exalter les vertus humaines et artistiques de chacun des sports amateurs.

Si nous nous reportons encore au tableau précédent, nous découvrons quels pays ont été à l'honneur aux jeux de Mexico (1968) et à ceux de Munich (1972), sur la base du plus grand nombre de points obtenus. Les résultats peuvent se résumer ainsi : les USA apparaissent à la tête des nations dans 4 disciplines sportives en 1968 et, en 1972, ils sont restés vainqueurs incontestés en athlétisme et natation seulement ; l'URSS est maîtresse dans 7 disciplines en 1968 et le reste dans 5 en 1972 ; mais si on tient compte du nombre de pays plus ou moins satellites de l'URSS, comme Cuba, RDA, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Yougoslavie qui ont été à l'honneur en 1972, il est clair que les athlètes à saveur soviétique ont nettement dominé les compétitions de Munich dans une quinzaine de disciplines sur une vingtaine. Au cours de la dernière olympiade le Japon a été à l'honneur dans deux disciplines. La France et la Grande-Bretagne qui chacune figuraient dans une discipline en 1968 s'éclipsent en 1972.

Délaissant l'analyse par discipline pour nous en tenir à l'ensemble des points conservés par chaque pays en 1972, par exemple, l'U. R. S. S. vient au premier rang, suivie des U. S. A., au 2e, et des deux Allemagnes qui se classent au 3e et au 4e ; le Canada occupe le 21e rang, bien loin de l'Australie qui est au 9e rang. Mais n'est-ce pas un peu simpliste de classer ainsi les pays selon le total des points obtenus sans tenir compte de la population de chacun et qui constitue son réservoir de forces vives et ses virtualités de succès ? C'est ce que veut corriger le tableau ci-dessous dont les chiffres sont tirés de *Les Jeux olympiques*, par Mathias Kolos (La Presse, éditeur, 1974). Nous avons regroupé les données sur la base des dix premiers pays en 1972, retenant comme référence ensuite la France, le Canada et le Sénégal.

RANG DES NATIONS SELON LE NOMBRE DE POINTS OBTENUS

	Sans tenir compte de la population		Compte tenu de la population	
	Munich '72	Mexico '68	Munich '72	Mexico '68
U. R. S. S.	1	2	20	23
U. S. A.	3	1	18	18
R. D. A.	3	3	1	2
R. F. A.	4	6	11	21
Hongrie	5	4	2	1
Japon	6	5	25	29
Pologne	7	8	14	17
Bulgarie	8	15	4	6
Australie	9	7	6	3
Grande-Bretagne	10	10	23	28
France	14	9	29	25
Canada	21	17	28	22
Sénégal	52	44	44	37

D'après le tableau ci-dessus donnant le rang des nations aux deux dernières olympiades selon l'importance de la population, l'U. R. S. S. est reléguée au 20e rang en 1972, les U. S. A., au 18e rang, le Japon au 25e ; la R. D. A. est au 1er rang, la Hongrie au 2e, la Bulgarie au 4e, l'Australie au 6e. La Suède est au 3e rang et la Finlande au 5e alors que le Canada est au 28e, ce qui indique que nous avons beaucoup de chemin à faire. Rappelons cependant qu'il ne paraît pas conforme à l'esprit olympique de faire de telles comparaisons et que le Comité international olympique (C. I. O.) ne les reconnaît pas. Mais la performance olympique ainsi mise en relief est communément admise dans les pays qui envoient des athlètes à la course aux médailles et chez les journalistes.

L'escalade des records olympiques

Les Jeux de Munich ont été l'apothéose de tous les temps dans le dépassement des records olympiques. Ainsi passe la gloire, même dans le sport amateur d'élite. Les sommets de performance depuis 1896 ont été tous dépassés dans des disciplines comme la natation (29 sur 29), le canoe-kayak (7 sur 7), le tir au pistolet,

à la carabine et à l'arc (6 sur 6), partiellement dépassés en athlétisme (25 sur 44), en haltérophilie (7 sur 9), en aviron (5 sur 7). En natation, les athlètes des États-Unis ont battu à eux seuls 17 records, les Australiens 6, ceux des deux Allemagnes 13 à eux seuls, laissant l'U. R. S. S. avec 4 records nouveaux seulement. Signe des temps nouveaux en athlétisme, trois pays africains ont enlevé un record spectaculaire : l'Ouganda, le Kenya et l'Éthiopie.

Au delà des chiffres que nous avons donnés jusqu'ici sur les prouesses des athlètes, il est possible de se tourner vers quelque chose de plus près de l'humain qui soit susceptible de déclencher la motivation des jeunes et des autres. Le nom de quelques athlètes et l'histoire rapide de leur performance peut apporter la réponse que nous cherchons. C'est la raison d'être des choix que nous avons faits ci-dessous.

PRODIGES DE JEUNESSE

Robert Mathias, à 17 ans, à Londres, en 1948, Français, livre une lutte extrêmement épuisante au décathlon qui ne prend fin que tard le soir de la deuxième journée et décroche la médaille d'or de la dernière épreuve, la course de 1500m. Bien qu'il aurait dit qu'il ne participerait plus à cet enfer qu'est le décathlon (sport de 10 épreuves, sauts, courses, lancements, réservé aux athlètes complets), il trouva assez de force et de courage pour affronter encore le décathlon à Helsinki en 1952 et gagner une médaille d'or en athlétisme. SEUL ATHLÈTE à décrocher deux médailles d'or au décathlon, il a incarné la passion lucide du sport et le défi plus fort que la raison.

Betty Cuthbert, à 18 ans, à Melbourne en 1956, une Australienne idole des spectateurs, gagne le 100m, le 200m et le relais 4 x 100m et décroche ainsi trois médailles d'or. Une blessure l'empêche de participer aux jeux de Rome, mais elle reviendra à Tokio où elle enlèvera une médaille d'or au 400m, battant ainsi un record

olympique dans un temps de 52,0 secondes.

Herbert Elliott, à 18 ans, à Rome en 1960, Australien voué à un entraînement rigoureux pour les compétitions du 1500m bat son propre record mondial devant un redoutable rival français, Michel Bernard.

Don Schollander, à 18 ans, à Tokio en 1964, venant des États-Unis, gagne quatre médailles d'or en natation.

Olga Korbut, jeune fille soviétique de 17 ans, coup de foudre pour les spectateurs à Munich en 1972, gagne trois médailles d'or comme gymnaste : aux exercices au sol, à la poutre et au concours par équipes. Sa souplesse, son audace, sa performance, que relèvent encore son charme et l'esthétique de ses mouvements, lui permettent aussi d'arriver deuxième aux barres asymétriques.

D'AUTRES GRANDS PARMIS LES GRANDS, PRODUITS D'UN ENTRAÎNEMENT RIGOREUX

Al CErTER, à 20 ans, un athlète des États-Unis commence en 1956 une carrière qui ne se terminera qu'en 1968 et qui fera de lui le plus grand discobole de tous les temps et le seul athlète vainqueur à la même épreuve d'athlétisme pour quatre olympiades consécutives, exploit unique et qu'il a réussi en battant chaque fois son propre record olympique. Ses qualités humaines, plus encore que sa performance athlétique permettraient de SYMBOLISER LE SPORT par son nom.

Mark SPITZ, un autre athlète des États-Unis, enlève sept médailles d'or comme nageur aux jeux de Munich seulement, soit un total de neuf avec les deux qu'il a gagnées à Mexico ; il a établi chaque fois un record mondial dans les épreuves auxquelles il a participé à Munich, réalisant ainsi l'exploit le plus sensationnel de toute l'histoire des Jeux Olympiques. Spitz éclipsa ainsi d'autres grands de sa discipline, notamment Kahana-moku, Weissmuller, Schollander et, jusqu'à ce jour, il est le plus grand.

À noter que Spitz est le produit authentique d'un entraînement commencé dès la tendre enfance, alors qu'à 8

ans il était déjà entre les mains d'entraîneurs compétents ; à dix ans, rien moins qu'une heure et demie d'exercices, 7 jours par semaine ; à 14 ans, Spitz commençait à participer à des compétitions de qualité, ce qui lui a permis de grandir de succès en succès jusqu'à l'excellence qu'il a atteinte.

Peter Snell de Nouvelle-Zélande se distingue à Tokio en brisant le record qu'il avait déjà établi sur le Belge Roger Moens à Rome et gagne le 1500m devant le Tchécoslovaque Josef Odlozil ; il a été l'un des plus grands coureurs des dernières olympiades.

Vladimir Kuts, un soviétique, quatre ans après les étonnantes victoires de Zatopek, gagne les médailles d'or du 5000m et du 1000 , éclipsant les Finlandais et le Tchecoslovaque par cette épreuve extrêmement épuisante. Il est en 1956 à Melbourne un athlète complet par sa formation, ses possibilités et sa performance, bien qu'il n'ait commencé qu'à 24 ans à s'adonner à la course à pied.

COUP DUR AU CONCEPT DE SUPÉRIORITÉ DES RACES

J. C. OWENS, un noir américain a remporté 4 médailles d'or à Berlin en 1936 en athlétisme et a mérité le titre de dieu du stade, au grand désespoir d'un Hitler épris de propagande sur la supériorité de la race allemande et qui avait donné des moyens matériels et techniques illimités au cinéaste Leni Riefenstal pour tourner un film qui reste comme la fresque documentaire sur les Jeux. Owens, découvert comme espoir athlétique dès l'âge de 15 ans, a pu profiter assidûment des conseils d'un entraîneur qualifié pour développer ses talents exceptionnels. Il a fallu attendre plus de 20 ans avant qu'un autre athlète égale ses performances : il était donc en avance sur son temps.

Abebe Bikila, à Tokio en 1964, Éthiopien d'origine, utilisant une stratégie inusitée et fantastique, a gagné son deuxième marathon, phénomène unique, devant une foule incroyable de spectateurs qui se pressaient le long du

parcours dans l'espoir d'assister à la victoire d'un des trois Japonais qui faisaient partie des 68 partants de cette course.

L'AFRIQUE a présenté aux deux dernières olympiades devant les spectateurs ébahis toute une gerbe de coureurs de grande classe, signe indiscutable des ressources humaines très prometteuses de ce continent. Au palmarès, 6 médailles d'or, 3 pour le Kenya, 1 pour la Tunisie, 1 pour l'Éthiopie, 1 pour l'Ouganda.

AUCUN MÉTIER N'EST UN OBSTACLE À L'ACCOMPLISSEMENT D'UN EXPLOIT DANS LE DOMAINE DU SPORT

Fanny Blankers-Koen, Hollandaise, mère de deux enfants, décroche quatre médailles d'or en athlétisme à Londres en 1948, et on a écrit qu'elle aurait pu tout aussi bien gagner le saut en hauteur et le saut en longueur. Elle a été reconnue comme la première déesse du stade.

Micheline Ostermeyer, une Française qui avait déjà remporté le premier prix de piano au Conservatoire de Paris, a remporté à Londres une médaille d'or au lancer du poids et une au lancer du disque tout en s'étant signalée au saut en hauteur.

Constantin de Grèce, alors qu'il était prince héritier de son pays, décrocha la médaille d'or en Yachting aux jeux de Tokio en 1964.

B. Richards, pasteur aux États-Unis, gagna à Helsinki en 1952 et à Melbourne en 1956 la victoire au saut à la perche.

DES HANDICAPÉS FORCENT L'ADMIRATION PAR LEUR COURAGE ET LEUR EFFORT

Valery Brumel, un soviétique, qui avait gagné la médaille d'or à Tokio contre les trois médaillés de 1960 au saut en hauteur, fut victime d'un accident de motocyclette à Moscou un an plus tard et il a les deux jambes

fracturées. À force de ténacité, de patience et d'effort, il recommence à marcher et à multiplier les exercices d'entraînement au point où il pouvait sauter 2,07 mètres en 1971.

Wilma Rudolph, une athlète noire de 20 ans des États-Unis, gagne à elle seule les trois seules médailles d'or en athlétisme qu'a pu obtenir ce pays aux jeux de Rome en 1960. Appartenant à une famille de 19 enfants, W. Rudolph a eu la poliomyélite pendant son enfance et n'a pu marcher que vers l'âge de 7 ans. À la suite d'énergiques efforts et par un courage presque surhumain, elle pouvait déjà à 16 ans participer à des compétitions internationales, avec une grâce et une souplesse incomparables.

Harold Conolly, qui s'était cassé un bras et avait perdu l'articulation de son coude, a demandé à son chirurgien d'orienter son coude de telle sorte qu'il puisse continuer à lancer le marteau : il devint champion olympique à Melbourne en 1956.

Ainsi les Jeux olympiques ont-ils fait connaître au monde des milliers d'autres athlètes de pointe qui sont pour la jeunesse des symboles de travail, de courage et de ténacité, cherchant à se dépasser à l'occasion de plusieurs olympiades consécutives et non une seule fois comme le météorite ou l'étoile filante américaine, Bob Beamon, qui est disparue de la scène après avoir réussi un bond de 29 pieds deux pouces et demi en longueur, à Mexico en 1968, performance incroyable comme une propulsion vers les records du XXI^e siècle ; il éclipsa le record du monde qu'avait décroché OWENS 25 ans plus tôt. Beamon a peut-être eu peur de ne pas voir de nouveau coïncider toutes les conditions psychiques, physiques et climatiques qui ont entouré son apothéose.

Ces grands noms d'athlètes de l'extérieur ne doivent pas faire oublier les médaillés d'or du Canada, notamment :

George ORTON, le premier Canadien à mériter une médaille d'or à une olympiade (1900), soit au 3000m au steeplechase ;

Étienne DESMARTEAUX (1904), un policier de Montréal déjà champion du Canada au lancer d'un poids de 56 livres, triomphe dans un lancer de 10,465m ;

George R. HODGSON (1912), grande vedette canadienne des longues distances en natation qui gagne deux médailles d'or et bat deux records du monde, exploite que n'a encore pu répéter aucun Canadien.

Albert Schneider (1920) l'emporte à la boxe, poids welters, sur un boxeur britannique, C. J. Graham ;

Percy Williams (1928), jeune homme de 20 ans remporte deux grandes victoires en athlétisme ;

Ethel Cutherwood (1928), « la plus populaire des athlètes à Amsterdam », établit un nouveau record du monde et remporte la palme au saut en hauteur ;

Duncan McNaughton (1932), étudiant canadien à l'Université de la Californie du Sud, triomphe au saut en hauteur ;

Francis Amyot (1936) gagne au canotage l'épreuve du 1000m devant un Tchèque et un Allemand ;

George Patrick GÉNÉREUX (1952) décroche la seule médaille d'or du Canada au tir au pigeon d'argile ;

Gérard OUELLETTE (1956), avec une performance exceptionnelle, décroche l'une des deux seules médailles d'or du Canada à Melbourne avec un compte de 600 sur 600 en tir à la petite carabine, position couchée ;

G. HUNGERFORD et R. C. JACKSON (1964), grâce à leur force et à leur endurance, remportent la seule médaille d'or du Canada à Tokyo, à l'aviron, catégorie deux sans barreaux ;

Montréal rêve d'écrire son chapitre de l'épopée olympique

Cinquante ans avant que le baron de Coubertin ne lance son idée du rétablissement des Jeux olympiques, Montréal parle de compter les années en olympiades et organise des Jeux, répliques de ceux de l'Antiquité et présages modestes de ceux qui s'en viennent. C'est ce que raconte LA MINERVE du 5 août 1844, « journal politique, littéraire, agricole et commercial, imprimé et publié par Ludger Duvernay. Ces Jeux étaient déjà « structurés », avec un programme qui comprenait, par exemple, des épreuves de sauts, de lancers et de courses, que l'on retrouve sous une autre dimension dans les Jeux modernes. La manifestation présidée par le gouverneur du pays du Bas-Canada d'alors s'entourait d'un cérémonial à la mesure des moyens du temps, préfiguration de celui de 1976. Et Montréal ne s'arrêta pas là dans sa hantise des Jeux. En 1929, la ville pose sa candidature pour les Jeux d'hiver de 1932, puis en 1942, pour ceux de 1944, puis en 1966, pour les Jeux d'été de 1972. Ce n'est qu'en 1970, à Amsterdam, que la candidature de Montréal, face à celle de Moscou, l'emporte pour les Jeux de 1976.

Est-ce assez pour faire oublier le jugement sévère et partiellement fondé que s'était permis de prononcer Pierre de Coubertin quand il promenait en 1889 son regard critique sur la situation du sport amateur en Amérique ? Pour ceux qui ignorent le sens de ce jugement, en voici un extrait :

« Celui-ci (le sport amateur), au Canada, sépare deux mondes. Les universités canadiennes anglaises virilisent leurs jeunes avec le sport... Il n'est pas question, pour les Canadiens français, de s'adonner à des activités aussi puériles. Les élèves du Collège de Montréal se promènent sentencieusement dans d'atroces redingotes râpées, une ceinture de serge verte enroulée autour de la taille. »

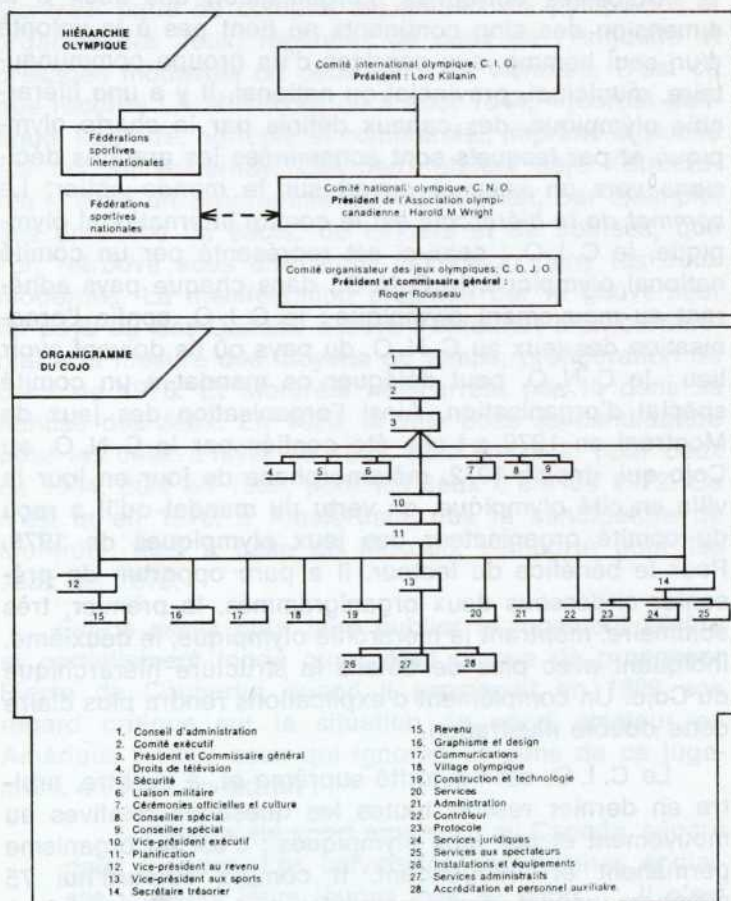
Images désormais effacées et souvenirs dépassés que

tout cela ! Pierre de Coubertin doit en frémir de satisfaction du haut du monument qui lui a été érigé en Grèce !

Hierarchie et organisation des Jeux olympiques 76

Colossale entreprise, l'organisation des Jeux à la dimension des cinq continents ne tient pas à la volonté d'un seul homme, aux caprices d'un groupe communautaire, municipal, provincial ou national. Il y a une hiérarchie olympique, des canaux définis par la charte olympique et par lesquels sont acheminées les grandes décisions vers un sommet ouvert sur le monde entier. Le *sommet de la hiérarchie* est le comité international olympique, le C. I. O. ; celui-ci est représenté par un comité national olympique, le C. N. O., dans chaque pays adhérent au mouvement olympique ; le C. I. O. confie l'organisation des jeux au C. N. O. du pays où ils doivent avoir lieu ; le C. N. O. peut déléguer ce mandat à un comité spécial d'organisation. Ainsi l'organisation des jeux de Montréal en 1976 a-t-elle été confiés par le C. N. O. au Cojo qui, depuis 1972, métamorphose de jour en jour la ville en cité olympique, en vertu du mandat qu'il a reçu du comité organisateur des jeux olympiques de 1976. Pour le bénéfice du lecteur, il a paru opportun de présenter ci-dessous deux organigrammes, le premier, très sommaire, montrant la hiérarchie olympique, le deuxième, indiquant avec plus de détails la structure hiérarchique du Cojo. Un complément d'explications rendra plus claire cette double illustration.

Le C. I. O. est l'autorité suprême et, à ce titre, arbitre en dernier ressort toutes les questions relatives au mouvement et aux jeux olympiques : c'est un organisme permanent et indépendant. Il compte aujourd'hui 75 membres venant d'une soixantaine de pays et, fait à retenir, ses membres représentent le C. I. O. auprès de leur pays et non leur pays auprès de cet organisme international. Parmi les fonctions importantes du C. I. O., retenons qu'il lui incombe de promouvoir et de défendre l'idéal que lui a légué Pierre de Coubertin, de favoriser le développement du mouvement olympique, d'assurer



la célébration des jeux, de désigner six ans d'avance la future ville olympique, de décider de l'époque de l'année où il faudra les tenir.

Un comité national olympique, le C. N. O., représente le C. I. O. dans chaque pays adhérant au mouvement olympique. Les comités nationaux olympiques comprennent trois catégories de membres : ceux de leur pays qui font déjà partie du C. I. O., des représentants des fédérations sportives nationales et quelques personnalités admises par cooptation. Au moins cinq des fédérations sportives nationales qui font partie du C. N. O. doivent être affiliées aux fédérations internationales. L'inscription de concurrents aux jeux olympiques relève exclusivement du C. N. O. C'est l'Association olympique canadienne, reconnue depuis 1907, qui remplit au Canada la fonction de Comité national olympique : elle chapeaute 27 fédérations sportives, représentant les 21 sports olympiques d'été et 6 sports olympiques d'hiver.

Les fédérations sportives internationales, au nombre de 26 reconnues par le C. I. O., assument notamment comme responsabilité celle de voir à l'organisation générale d'un sport dans les pays dotés d'un comité national olympique, à la rédaction des règles, à leur application et à l'homologation des records. Les fédérations sportives nationales, si elles en reçoivent le mandat, organisent et gèrent les sports dans leur pays, veillent à l'application des règles émises par les fédérations internationales.

Le Cojo, ou Comité organisateur des Jeux olympiques, tient son statut juridique du gouvernement du Québec et son mandat de mettre en œuvre les jeux de 1976, de l'Association olympique canadienne, se rattachant ainsi directement au C. I. O. Son mandat retient ses services jusqu'à la fin des Jeux.

L'organigramme du Cojo évoque la tâche d'Hercule qu'il doit accomplir : environ 4000 étapes à franchir, 150 projets à réaliser ! La réalité derrière l'organigramme ne

peut être saisie par quiconque ne s'est pas un peu mêlé au personnel professionnel ou technique qui doit affronter vite et bien une foule de problèmes nouveaux et complexes dont la simple énumération partielle que nous faisons ici ne suffit même pas à donner une idée juste. Avec un peu de réalisme, cependant, on peut y trouver un certain ordre de grandeur de la besogne à abattre en un temps démesurément court. En d'autres termes, que fait le Cojo ? Il définit le programme des jeux et met en place les mécanismes de contrôle des normes et règles qui les régissent, suscite des manifestations culturelles, prévoit un budget de fonctionnement, cherche des sources de revenus et vérifie les dépenses ; il recrute le personnel nécessaire, regroupe et coordonne tous les systèmes électroniques d'affichage, de chronométrage, de mesure de distances, de communications et voit à leur bon fonctionnement, il met sur pied des centres de presse et d'information au public, surveille la distribution et la vente des billets dans le monde entier, prévoit et active les services d'intendance pendant le déroulement des jeux, voit au respect du protocole, entretient des liens actifs et constants avec le C. I. O., les fédérations sportives, la jeunesse, le public en général, les gouvernements, etc.

Celui qui détient le leadership du Cojo, Son Excellence monsieur Roger Rousseau, a la responsabilité de la réalisation de tous les projets ; il est secondé par le vice-président exécutif, M. Simon Saint-Pierre, qui veille à leur exécution. L'autorité finale du Cojo repose sur un conseil d'administration de 14 personnes intéressées au sport amateur dont 6 forment le comité exécutif particulièrement assigné à la conception générale des Jeux. Enfin, c'est le Cojo qui, en 1973, a invité la Société Radio-Canada à assumer le rôle de diffuseur-hôte des jeux de 1976 : ainsi est née l'O. R. T. O., l'organisme de radio-télévision olympique. Par l'entremise des diffuseurs rassemblés à Montréal, l'O. R. T. O. atteindrait un auditoire de un milliard de personnes.

C'est la ville de Montréal qui assume pour le Cojo

la responsabilité des travaux de construction des nouvelles installations et de réaménagement de celles qui serviront à la tenue des Jeux de 1976. Des cris d'alarmes sont lancés depuis près d'un an pour que tout soit prêt à temps, notamment le stade, la piscine et le vélodrome olympiques qui doivent être livrés au Cojo au plus tard le 6 juin 1976. Pourtant une grande partie des lieux de compétitions sont prêts, comme en a témoigné le rapport officiel du Cojo présenté le 6 octobre 1975 à la Commission exécutive du Comité international olympique :

« La plupart des lieux de compétitions des Jeux de 1976 pourraient être utilisés dès maintenant et, effectivement, plusieurs d'entre eux ont été mis à l'essai à l'occasion des Compétitions internationales à Montréal en 1975 ».

Un programme athlétique complet pour 1976

Le programme des Jeux de Montréal comprend 21 disciplines ou sports olympiques dont le tableau ci-dessous donne la liste, les lieux de compétitions éliminatoires et finales ainsi que le calendrier correspondant. C'est le menu complet qui nous sera servi au cours de la dernière quinzaine de juillet 1976 et qui mettra en liesse une grande partie des Montréalais et de leurs visiteurs. C'est ce programme complet qui a été plus ou moins à l'origine des formes les plus variées de PARTICIPATION PRÉALABLE AUX JEUX dont il va maintenant être question ici.

1. Par une olympiade miniature ou TEST D'EFFICACITÉ

En effet, Montréal a été le siège de compétitions internationales inusitées au cours de l'été 1975. Plus de 3,000 athlètes de compétitions dans 19 sports olympiques et représentant 60 pays ont envahi nos murs, nos rues et nos centres sportifs. Dans l'ensemble, ces compétitions internationales ont constitué une olympiade miniature et ont été un succès, comme le déclare le rapport déjà cité du Cojo dont voici la substance.

- Plus de 1,200 athlètes canadiens ont pu vivre l'expérience de compétitions internationales et plus de 900 officiels canadiens y ont participé.
- Les athlètes étrangers ont pu se familiariser, un an avant les Jeux olympiques, avec les mentalités canadiennes, québécoises et montréalaises.
- Les Canadiens ont pu prendre contact avec des sports qui, dans certains cas, leur étaient peu connus.
- Ont été mis à l'essai :
 - 13 lieux de compétitions qui seront utilisés en 1976 ;
 - l'équipement, les systèmes et les services qui seront offerts en 1976 qui subissait ainsi le test d'efficacité dans des conditions se rapprochant le plus possible de celles qui prévaudront lors de la tenue des jeux.
 - le regroupement de toutes les forces vives du sport amateur au Canada qui ont travaillé à la présentation des compétitions internationales Montréal 1975 : l'Association canadienne, l'organisation fédérale Sport Canada, le Haut-commissariat québécois à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, les Fédérations sportives nationales en coopération avec le COJO.
 - la participation à la planification et à la présentation de ces compétitions par une mosaïque composée de 1,272 étudiants, 1,100 bénévoles, plusieurs hommes d'affaires et quelque 400 membres du personnel du Cojo.

Enfin quelque 250,000 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des compétitions internationales Montréal 1975 et qui ont duré 92 jours ; la presse écrite leur a consacré quelques centaines de pages et la presse électronique en

a diffusé de larges extraits. Bref, une olympiade miniature !

2. Par un programme culturel de plus de 500 manifestations artistiques

Du 1er juillet au 1er août 1976, le Cojo voulant « sceller l'union du muscle et de l'esprit », selon l'expression de Pierre de Coubertin, offrira à Montréal, à Kingston et à Ottawa, un programme culturel qui comprendra plus de 500 manifestations.

Les *arts de la scène* comprendront 543 représentations d'opéra, d'opérettes, de ballet, de danse moderne, de théâtre, de programmes d'animation. À La Place des Arts de Montréal, le village olympique et le camp international de la jeunesse seront les foyers principaux d'immersion et de manifestations. Trois grandes activités sont prévues au secteur des *arts visuels* : *Mosaicart* ou expositions de peintures et de sculpture, d'artisanat en provenance de toutes les parties du Canada ; *Corridart* ou exposition d'œuvres d'artistes québécois le long de la rue Sherbrooke comprenant bannières, sculpture, murales et affiches ; *Artisanage*, qui permettra à 150 artisans canadiens de produire leurs œuvres en un seul lieu. En plus des arts scéniques et arts visuels, le programme de juillet comprendra :

- des spectacles folkloriques avec danses indiennes, et chanteurs ;
- des expositions de photos, de gravures de l'Atlantique, de peinture et de tapisserie, de livres traitant du sport ;
- un festival du film, sur le thème sport dans le cinéma.

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux et par suite d'une modification aux règlements, CE PROGRAMME EST ENTIÈREMENT « NATIONAL ». Il se déroulera à Montréal, à Kingston et à Ottawa. Nombre de manifestations seront gratuites afin de FAVORISER L'IMMER-

SION DES ATHLÈTES, DU MONDE OLYMPIQUE ET LES VISITEURS DANS LA VIE ET L'ESPRIT CANADIEN. Des manifestations artistiques et folkloriques canadiennes, conformément à la tradition, accompagneront aussi les grandes cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux, mettant en valeur non seulement l'esprit international olympique mais également la jeune culture canadienne.

3. Par un camp olympique de la jeunesse

Le Cojo organisera des CAMPS DE JEUNESSE comme le veut la tradition de la ville olympique depuis 1912, afin de permettre aux jeunes, garçons et filles, de fraterniser, d'assister aux compétitions et de connaître un nouveau pays. Le Camp olympique accueillera 1200 jeunes de 16 à 20 ans venant des quatre coins du monde et leur offrira un programme étendu d'activités sportives, culturelles, sociales et touristiques, rendant ainsi inoubliable leur passage dans la ville olympique de 1976.

Ce programme international est préparé par Madame Nycol Goyette.

4. Par le déblocage du sport amateur

Avant 1970, le sport amateur au Canada et au Québec en particulier n'avait fait l'objet d'aucune sorte de planification et de structuration d'ensemble. Il était laissé à l'initiative privée et publique dont les efforts n'avaient de comparables que leur dispersion et leur enchevêtrement, comme on peut le déduire du *Rapport du Comité d'étude sur les sports au Canada*, présenté en 1969 au ministre de la santé nationale et du bien-être social (Ottawa). Dans *Les LOISIRS AU CANADA 1972* (Arts et Culture, secrétariat d'État, Ottawa, 1973), on n'enregistre pas de progrès à ce point de vue, mais on découvre que la participation de la jeunesse canadienne aux sports est sporadique et n'atteint pas le tiers de ce qui serait normal : quelques centaines de mille jeunes seulement et à peine deux millions de personnes au Canada s'adonnaient à quelques exercices physiques. Mais en 1975, près de sept millions de Canadiens sont inscrits dans un club, une association régionale ou une fédération à buts

sportifs. Cela signifie trente pour cent environ de la population qui, évidemment, n'aspire pas à la médaille d'or en athlétisme, en gymnastique ou en natation, mais qui sent désormais le besoin de pratiquer le sport qui lui convient et qui aide à l'équilibre physique et moral dans une société qui en a tant besoin. Exemple d'un déblocage en grande partie inspiré de l'OLYMPIOMANIE qui répand la ferveur sportive encadrée par de nouvelles structures mises en place comme Mission Québec 76, le Plan des Jeux 76, les Jeunes Olympiens, Sport participation, etc.

a) Mission-Québec 76

Organisme créé en 1973 par le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports, vise l'objectif d'une participation de 30% d'athlètes québécois aux Jeux olympiques. Grâce à son initiative, plus de 80 athlètes québécois sont actuellement parainnés par diverses entreprises et des bourses d'études dont les montants varient de \$250 à \$2000 seront distribuées aux jeunes espoirs du Québec sportif. La raison d'être, les buts de Mission-Québec 76 ont été exposés dans le premier numéro de son Bulletin mensuel.

Le tableau suivant des subventions croissantes accordées par le Haut-Commissariat donne une idée de ce que le gouvernement du Québec a consenti par cet organisme pour la promotion du sport amateur en particulier :

1968-69	\$1,981,815	1971-72	\$ 7,606,648
1969-70	\$4,363,754	1972-73	\$ 9,210,726
1970-71	\$4,746,750	1973-74	\$12,996,000
		1974-75	\$20,286,300

Pour l'année financière 1974-75, l'assistance aux organismes et aux sportifs obtenait \$6,568,000 du budget de quelque \$20 millions, le reste allant, par ordre d'importance du budget, à des organismes locaux et régionaux, à l'achat d'équipements récréatifs, etc. Multipliées par cinq ou dix en quelque sept ans, les subventions répondaient à un pressant besoin et ont servi de stimulant dans le processus du développement du sport amateur au Québec.

Dans le domaine des installations sportives les pistes, les gymnases, les piscines, les arena, les courts de tennis se sont aussi multipliés devant la vie nouvelle engendrée par l'obtention des jeux olympiques au Canada. Ces installations, si des animateurs compétents s'y trouvent, sont une garantie de la PERMANENCE de l'activité sportive à tous les échelons : l'outil est là. Il appelle, faut-il insister, des instructeurs spécialisés pour l'entraînement de plus en plus exigeant des jeunes athlètes qui voudront s'en servir. Voici, à titre d'exemple, l'inventaire des installations qui, grâce au soutien des gouvernements provinciaux, et l'apport de plusieurs entreprises privées, sont maintenant mises à la disposition des jeunes sportifs :

	Québec	Ontario
Piscines	129	127
Arena	203	dnd *
Gymnases	1121	950
Pistes et pelouse	127	135
Courts de tennis	761	dnd *
Terrains de sports		
à fonctions multiples	1126	923
* données non disponible		

Ce ne sont pas tous des ensembles à dimension olympique, mais des lieux d'entraînement pour la masse des jeunes qui n'aspirent pas nécessairement à devenir des champions internationaux. Les besoins ne sont cependant pas encore satisfaits.

b) L'Institut des Sports du Québec

C'est un nouvel organisme qui, selon Gilles Blanchard de La Presse, « continuera de veiller non seulement sur nos athlètes de pointe mais sur les jeunes de la sous-couche élitique ». L'implantation en est confiée à Mission-Québec 76 qui en protégera le statut d'organisme privé. L'Institut obtiendra 10% du budget provincial du sport. Une excellente décision due en grande partie à Jean Béliveau, un grand professionnel du hockey qui s'est dévoué en silence au profit du sport amateur en collaboration avec Mission-Québec. On veut en faire l'un des rouages important de l'efficacité sur le plan du

sport amateur et la politique de « livre ouvert » avec la presse écrite et électronique que l'on préconise devrait mettre l'Institut à l'abri de la sclérose du fonctionarisme.

c) LE PLAN DES JEUX 76

Initiative de l'Association olympique canadienne et du Trust olympique du Canada, avec le concours du gouvernement canadien et des fédérations sportives de toutes les parties du Canada, le PLAN des jeux 76 s'est donné comme objectif de remédier à la piètre performance des athlètes canadiens dans les compétitions internationales depuis la seconde guerre mondiale. Le PLAN des jeux 76 « n'est pas voué exclusivement à la formation des gagnants, il cherche plutôt à se donner les moyens d'y parvenir. Il vise non seulement à rehausser l'excellence de la participation canadienne aux Olympiques d'hiver et d'été de 1976 mais aussi à soutenir celle-ci au-delà des années 80 ». Son action actuellement touche environ 1000 athlètes de qualité. Pour la mise en œuvre du PLAN des jeux, le gouvernement fédéral y est allé d'une subvention de l'ordre de \$22 millions en 1975, comparativement à environ \$2 millions en 1970. Certaines entreprises canadiennes sont sympathiques à l'épanouissement du sport amateur et apportent un appui pécuniaire de plus en plus généreux.

d) Les Jeunes Olympiens du Canada

Autre initiative préconisée par l'Association olympique canadienne, le programme des Jeunes Olympiens s'adresse à tous les Canadiens de neuf à quatorze ans et fait la promotion d'activités sportives et culturelles en vue d'une participation de masse, encouragée par des récompenses. Il met l'accent sur l'amélioration de la condition physique par des exercices bien définis à la maison et à l'école sous la surveillance et les conseils d'un professeur d'éducation physique.

Des milliers de jeunes ont depuis plusieurs mois rempli leur formule d'inscription et ont en mains leur livret de pointage avec en-tête le Credo olympique. C'est

un programme par disciplines comportant des directives sur une cinquantaine d'activités que les jeunes peuvent planifier eux-mêmes ou avec le concours de personnes compétentes.

L'Association olympique canadienne encourage en plus une autre forme de participation au niveau de la région, de la localité, par plusieurs programmes spéciaux, notamment les OLYMPIQUES JUNIORS, commandité par une grande banque, et qui vise à « éveiller chez les jeunes l'idéal olympique. L'accent est mis sur la compétition pour elle-même plutôt que sur la victoire, » toujours sous le signe du Credo olympique.

e) Sport Participation Canada

C'est une société à but non lucratif née en 1971 du choc et de la consternation devant la condition physique lamentable de la plupart des Canadiens passifs dans leur voiture et leur fauteuil de travail sédentaire et la presse électronique parlée ou visuelle. Sa tâche est de stimuler l'action et le bien-être physique chez les jeunes et les adultes au Canada. Son plan d'attaque sous le vocable participation, se traduit par des affiches, des messages à travers les media de tous ordres, dans les écoles, les centres d'achats, etc., toutes choses susceptibles d'inciter la population à se lever de « sur sa chaise », à apprendre à marcher, à courir, à se donner un programme de conditionnement physique compatible avec une activité efficace de l'esprit.

f) 200,000 jeunes dessinent les jeux

Au delà ou à travers les programmes « Olympiques juniors » et « Jeunes Olympiens » et « Sport participation Canada », le mouvement de sensibilisation à l'olympisme imprègne environ 200,000 jeunes Québécois qui s'appliquent sous une forme ou sous une autre à illustrer les jeux de leur propre main. En collaboration avec le ministère de l'éducation du Québec et le COJO, l'Association des professionnels de l'activité physique de la province a conçu et mis en œuvre un programme qui

s'intensifie à mesure qu'approche la tenue des jeux de 1976 : concours d'arts plastiques, d'activités sportives, participation à des manifestations comme le Salon de la femme (40 heures de démonstration), de tournée provinciale de conférenciers, une banque de films sur le sport, création de centres d'information sur les activités physiques, etc.

5. Mise en oeuvre de la participation des entreprises

Le vice-président au revenu du COJO et son secrétaire général ont informé bon nombre de chefs de grandes entreprises de la collaboration qu'ils attendaient d'eux à l'occasion de la tenue des jeux et leur ont suggéré des objets précis de participation sur trois plans, celui de fournisseur officiel, celui de commanditaire officiel et celui de la promotion officielle pour la diffusion de biens et de services nécessaires à la présentation des Jeux olympiques de 1976. Déjà les réponses favorables sont nombreuses et le Cojo compte sur beaucoup d'autres pour les prochains mois.

6. La participation de la population au financement des jeux

« Des millions de personnes remplissent les coffres du Cojo » a-t-on écrit dans *Rendez-vous 76*, bulletin officiel du 2 octobre 1974 de la division des Communications du Cojo. Comment le maire de la ville hôte d'un événement mondial aussi spectaculaire que les Jeux olympiques a-t-il pu affirmer qu'il n'en coûtera pas un sou au contribuable canadien ? À M. Drapeau qui a le don de faire des déclarations fracassantes et la réputation d'accomplir l'impossible, la presse exprima d'abord son scepticisme qui se transmet vite à l'homme de la rue. Mais le dévoilement du budget des Jeux olympiques en janvier 1973 atténua grandement ce scepticisme sans le faire disparaître totalement. Les Jeux devaient au départ coûter \$310 millions et la note devait en être payée non seulement par les Canadiens, mais par les citoyens de tous les pays du monde et, de plus, encourager le sport amateur. « Les fonds requis pour la construction des

installations des Jeux, environ \$250 millions, proviendraient de la vente de pièces de monnaie commémoratives frappées par le gouvernement canadien. Les bénéfices provenant d'une loterie, l'une des plus intéressantes du monde, serviraient à défrayer les dépenses d'opération, qui comprennent les frais d'organisation des Jeux. De plus, des timbres commémoratifs spéciaux rapporteraient \$10 millions supplémentaires ». Bref, 94% du coût des jeux devaient être payés par les pièces de monnaie, les timbres et la loterie. Le reste des dépenses serait couvert par la vente des droits de télévision et de la commandite des compétitions. Enfin le village olympique ne serait plus un fardeau puisque il sera construit par une entreprise privée qui en prendra possession après les Jeux et le convertira en logements.

L'histoire de la vente de la monnaie, des timbres et de la loterie olympique a d'abord été *celle d'une réussite de premier ordre*, toute à l'honneur du maire de Montréal et de ceux qui l'ont soutenu dans cette initiative originale. La décision de ne pas faire payer la note des Jeux olympiques par le pays hôte seulement a été saluée par un journal de l'Allemagne de l'Ouest, comme « *le premier geste concret destiné à répartir équitablement le coût d'un événement international* ». Il paraît que la Russie voit là un précédent à exploiter. Il y a, de plus, une certaine forme de « participation aux bénéfices » dans le programme présenté par le maire Drapeau. Une ristourne de 3% de la valeur nominale des pièces de monnaie vendues dans chaque pays sera remise à son centre olympique national pour encourager le sport amateur. « Un véritable cadeau de la part du Canada », selon ce qui a été écrit dans un journal anglais ! Le marché européen à qui on avait alloué 11% du premier tirage en a absorbé 14%. Les Canadiens, très avides de monnaie olympique et non satisfaits de ce qu'on leur avait alloué au premier, ont demandé l'exclusivité du second tirage. Tous les timbres olympiques étaient vendus quelques heures après leur lancement sur le marché. Quant à la loterie, qui implique aussi une forme de participation aux bénéfices très ap-

précieée de la population de toutes les provinces, elle a obtenu un succès tout à fait inespéré : au lieu de 4 tirages, il y en aura 8 et plus encore !

Retenons ici deux faits plus remarquables encore que ces succès d'ordre monétaire obtenus en un temps relativement court : d'abord LA PARTICIPATION PRESQUE PHÉNOMÉNALE de la population au financement des Jeux, au lieu de le bouder et de réagir avec indifférence ou hostilité comme le préoyaient certains critiques ; puis la PHILOSOPHIE D'INSPIRATION DYNAMIQUE à l'origine de ce procédé inusité de financement et qui a été perçue comme un encouragement au sport amateur et un moyen de garder bien vivant l'esprit olympique dans le monde entier, même après la tenue des Jeux de 1976.

Éclatement percutant du budget

Avec des dépenses de plus de \$1 milliard contre \$300 millions prévus au départ, le déficit sera de l'ordre de près de \$600 millions, comme l'indique le tableau ci-dessous. Pourquoi ? À cause de plusieurs facteurs assez faciles à identifier, mais laissant plusieurs inconnues comme les dessous d'un iceberg : conception trop ambitieuse des projets de construction, carences de planification, de coordination et de contrôle des travaux, déficiences dans l'administration et l'organisation des plans et des tâches, manque de synchronisation entre les devis des architectes et des ingénieurs avec le déroulement des travaux, hausse vertigineuse des coûts de construction, surenchère des exigences des ouvriers spécialisés et des professionnels, allocations démesurées en temps double et triple, grèves sur grèves, contrats donnés sans soumission, sans rigueur suffisante, sans crans d'arrêt du point de vue élasticité des dépenses, peut-être coulage et extorsions relativement faciles dans un complexe aussi vaste où il y a tant de monde et où l'on doit faire vite, souvent sans expérience éprouvée, etc. En novembre 1975, la situation donnait ce qui suit :

REVENUS PRÉVUS :

Loterie ol.	\$223,600,000	43%
Monnaie ol.	208,000,000	40
Cojo	57,200,000	11
Village ol.	20,800,000	4
Timbres ol.	10,400,000	2
	520,000,000	100

DÉPENSES PRÉVUES :

Constructions	598,560,000	58%	Ville de Montréal
Cojo	61,920,000	6	
Adm et org.	196,080,000	19	
Village ol.	175,440,000	17	
	1,032,000,000	100	
DÉFICIT	\$512,000,000	et plus	

Le bilan d'après les Jeux seulement révélera la véritable situation et devra permettre d'établir où se logent les responsabilités.



\$2.2 milliards d'activité économique comme effet d'entraînement

« Les jeux olympiques peuvent engendrer jusqu'à \$2.2 milliards d'activité économique supplémentaire », a écrit le Dr Michel Hudson, de New York, économiste-conseil d'une maison de valeur mobilière à Montréal, se basant sur les faits analysés à la lumière du « multiplicateur » de KEYNES, vers la mi-été 1975 alors que le déficit d'opération était déjà de l'ordre de \$250 à \$350 millions et qui avait atteint \$512 millions et plus en novembre 1975. Cependant quand on parle, en effet, d'un déficit de \$600 ou \$800 millions pour la préparation des jeux à l'intérieure de dépenses de \$1 milliard ou \$1.2 milliard, il convient de se placer à deux points de vue : le budget direct d'exploitation et l'impact d'ensemble des jeux sur l'économie canadienne. Quoi qu'il advienne économiquement de l'exploitation, souligne Michael Hudson, il semble certain que les *avantages indirects* rendront les finances nettement excédentaires pour Montréal. » Quels sont ces avantages indirects ? L'économiste les fait ressortir dans un texte qui peut être résumé ainsi :

- l'activité intense et nouvelle provoquée par la préparation des Jeux augmente l'emploi et les revenus ;
- elle va grossir de plusieurs centaines de millions de dollars les recettes en impôts et en taxe de vente au niveau provincial et fédéral ;
- elle provoquera un afflux de plus de \$500 millions en devises étrangères via le tourisme et les échanges de biens, de services ;
- elle réduit sensiblement les prestations du chômage qui, sans les Jeux, auraient été encore plus grandes à Montréal et au Canada qu'elles ne le sont en ce moment ;
- elle a eu un effet d'entraînement sur la construction d'autres immeubles qui n'auraient pas été mis en chantier ;
- les Jeux olympiques laisseront un actif matériel permanent (parc, stade, vélodrome, piscine, etc.) d'un genre que plusieurs villes des États-Unis, par exemple, ont bâti directement aux frais des contribuables, même en l'absence d'une occasion spéciale et sans avoir fait appel à l'auto-financement qui a déjà couvert environ la moitié des dépenses totales.

Toujours selon l'économiste Hudson, le point important est que l'économie canadienne va payer les constructions reliées aux Jeux olympiques, en grande partie, par l'augmentation du tourisme d'ici la fin des célébrations et dans l'avenir alors que le stade olympique recevra bien plus de fervents de baseball et de football que le parc Jarry et l'Autostade n'en pouvaient recevoir du Canada, de la Nouvelle-Angleterre et du Nord de l'État de New York. Il n'est pas facile à un Montréalais d'entrer sans hésitation dans l'optimisme du Dr Hudson, mais si les faits se déroulent comme lors de l'EXPO-67 dont il s'est inspiré, il pourrait avoir partiellement raison.

Une RÉGIE GOUVERNEMENTALE pour assurer à temps la tenue des Jeux

Novembre 1975 marquera une étape fracassante de l'histoire de la préparation des Jeux de 1976 : le retrait de Montréal de toute la responsabilité sur la construction des principales installations olympiques 1976 et son transfert à une régie gouvernementale. Celle-ci devra étudier à fond l'état critique du cheminement de la construction du stade, de la piscine et des autres installations, établir ce qui est essentiel de terminer à temps et réorganiser le chantier, s'il y a lieu, pour que cet objectif essentiel soit atteint. À plus long terme, la régie a la responsabilité d'organiser l'utilisation et le financement des installations après les Jeux et, entre autres obligations, celle de rappeler à M. Trudeau que, s'il veut vraiment une société juste et un Canada uni, la plus élémentaire logique exige que le Canada participe au déficit des Jeux. Si ceux-ci n'avaient pas lieu, les retombées prévues par HUDSON seront en grande partie retenues et le déficit plus lourd.

CONCLUSION

Urgence sans précédent

Le grand complexe olympique, stade, piscine et vélodrome, accuse beaucoup de retard sur l'échéancier qui devait permettre à la ville de Montréal de remettre le tout au Cojo pour le 6 juin 1976. Des difficultés de tous ordres, techniques, patronales-ouvrières, etc., ont acculé à ce résultat. C'est ce qui a amené le maire de Montréal à déclarer le 1er décembre 1975 que jusqu'à maintenant il avait toujours dit que les installations *seraient prêtes à temps*, mais qu'à partir de ce jour, il n'a le choix que de dire qu'elles *PEUVENT être prêtes à temps* ». Tout PEUT donc être prêt seulement si on a l'argent et le dynamisme de direction, la productivité et la continuité du travail sur les chantiers dans la plus entière collaboration entre patrons et ouvriers. Il faut plus que la présence sur le chantier. « IL FAUT RÉALI-

SER L'ALLIANCE DU TRAVAIL ET DU CAPITAL », a répété le maire Drapeau, dans un grand acte de foi et de fierté olympique. L'alerte de l'urgence est donnée solennellement : il faut les Jeux à Montréal et, pour les avoir, il faut conjuguer au maximum tous les facteurs d'efficacité.

Construire au lieu de démolir l'idéal olympique

À lire certains commentaires de journaux et à entendre quelques animateurs à la radio ou à la télévision, on croirait que les Jeux olympiques sont une calamité, un pactole pour les entrepreneurs, un refuge pour les bourgeois et une tribune pour les petits politiciens. Depuis près de quatre ans, on brasse les mêmes rengaines qui sentent la démagogie, par exemple, le déficit monstre à payer par le petit contribuable. Rarement rappelle-t-on que l'autofinancement a déjà rapporté près de \$400 millions et que ce n'est pas fini. On se garde bien aussi de parler des installations que laisseront les Jeux et que d'autres pays en ont financé de comparables directement à même les goussets de leurs contribuables ; on ne tente pas d'expliquer comme un actif les retombées économiques et sociales qui résultent indirectement de l'initiative olympique. Bien sûr a-t-on apparemment manqué en haut lieu du sens de la mesure, de la proportion, de l'ouverture au dialogue et à l'information, d'une recherche originale de vie et de style pendant la tenue des Jeux et les manifestations qui les accompagneront. Mais pourquoi la presse de tout acabit est-elle plutôt alarmiste, négative et même si pessimiste ? On a même parlé de Jeux maudits. Ne démolit-elle pas la philosophie même qui inspire les Jeux ? À distiller le dépit des maladresses de leur promoteur on ne construit rien. Ne serait-il pas plus positif de déclencher toutes sortes d'initiatives pour construire l'olympisme fait de recherche d'excellence et de maîtrise de soi, par le sport amateur dont les Jeux olympiques sont la manifestation de pointe et de sommet ? Il reste encore six mois aux journalistes de la presse écrite et électronique pour s'affirmer dans ce sens

et ils n'ont pas le droit de s'y dérober. L'occasion est d'autant plus belle et opportune que certains d'entre eux reprochent au Cojo d'avoir raté le bateau sur le fleuve de l'olympisme. Les journalistes peuvent donc encore construire tout un palais, tout un édifice d'éducation, via le sport amateur et l'olympiomanie, plus durables et plus somptueux que le complexe de ciment encore en chantier. Si le psychologique édifice reste inachevé à cause de la trop grande tâche à accomplir, tant mieux pour ceux qui ont de la veine. Le sport amateur a une valeur d'éducation que le Canada et surtout le Québec n'ont pas encore appris à apprécier comme il se doit. Voilà du positif ! Il sera plus temps que jamais après les Jeux de pourchasser les fraudeurs, les ambitieux, les ennemis du bien commun, les responsables des déficits. Les journalistes ont la compétence et le devoir de « sortir le chat du sac, mais au bon moment. »

Discipliner et viriliser par le sport amateur

La pratique du sport amateur, facteur important dans l'éducation complète, discipline et virilise les jeunes. C'est une discipline que, selon des règles expliquées par une personne compétente, d'apprendre à marcher, à sauter, à courir, à faire de la natation, de la gymnastique, de l'haltérophilie, etc., d'après un programme régulier chaque jour, au lieu de s'adonner à n'importe quoi et n'importe comment pour passer le temps, ou de s'asseoir autour d'une table pour boire, fumer, consommer de la drogue. Quand on dit que le sport amateur ainsi méthodiquement recherché virilise, il rend le jeune homme plus homme et la jeune femme plus femme, par la recherche de l'excellence, du dépassement personnel, de la maîtrise de soi et la participation en travail d'équipe. Que les éducateurs et les parents cessent le laisser-faire sous prétexte de liberté ! Qu'ils entrent en communication profonde et chaleureuse avec les jeunes et ils constateront que ceux-ci aiment la discipline qui leur permet de s'affirmer ; ils veulent cependant garder leur liberté de choisir et, pour choisir, il leur faut des possi-

bilités de choix. L'entraînement sportif et l'entraînement militaire ont un dénominateur commun : l'affirmation de sa personnalité dans une discipline qui épanouit. Les Jeux olympiques sont à ce point de vue une invitation à l'enrôlement de pointe, via l'enrôlement de masse. Cet objectif exige des structures d'accueil et une planification du sport amateur.

Besoins de planification — sports amateurs — culture physique

Il y a eu au Québec et au Canada en général un éveil remarquable surtout depuis 1972, dans l'organisation du sport amateur, la participation, l'éducation physique et les loisirs, mais pas de planification suffisante encore pour assurer la continuité que la ferveur olympique pourrait aider à développer. Le Centre de l'Immaculée Conception, sous l'impulsion du Père de la Sablonnière, avec des ressources limitées et utilisées à pleine capacité, a joué et joue encore le rôle de pionnier au Québec. D'autres rares institutions privées, comme le Collège Notre-Dame à Montréal, les collèges de Laval et de Rigaud, intègrent avec succès au programme de l'enseignement régulier, la culture physique et les sports. Les commissions scolaires et les universités, après avoir longtemps marqué le pas, commencent à ouvrir plus lucidement leurs programmes maintenant qu'elles peuvent obtenir du personnel compétent et des installations de bonne qualité. Le ministère de l'éducation s'implique avec une timidité qui n'a d'égales que les recommandations de la Commission Parent dans le domaine. La création tant attendue de l'Institut des Sports, qui a été accueillie comme un acte de courage, saura sans doute mettre en place les structures essentielles à l'épanouissement harmonieux de l'esprit et du corps par les activités sportives de masse et d'élite. Rien ne l'empêchera d'évaluer les implications des internats sportifs inspirés de ceux que l'on trouve dans les états fortement planifiés à partir du centre comme Cuba et l'URSS. Mais il ne faudrait pas, au détriment de la liberté personnelle son-

ger à créer des internats pour la course aux médailles dans le monde hautement compétitif du sport. L'Institut québécois des sports a raison de ne pas rêver à une sorte d'étatisation des sports. Son rôle consiste surtout à dresser des structures d'incitation, de soutien monétaire et moral comme de coordination favorisant d'abord au maximum le sportif amateur et la recherche du conditionnement physique des masses.

Laissant à d'autres, comme il a été écrit plus haut, le soin de dévoiler les intérêts et les frustrations qui sont à l'origine des difficultés pour la mise en œuvre des Jeux, il convient d'ajouter ici quelques commentaires qui peuvent avoir des retombées positives à plus ou moins court terme.

Occasion ratée de concours olympiques

Un grand titre cinglant paraissait dans *The Gazette* de Montréal, le 6 octobre 1975 : « *Olympic Architecture Labelled a Disgrace* ». Selon l'architecte A. Erickson, gagnant de plusieurs prix de grande classe en architecture dont celui du pavillon canadien à l'exposition universelle d'Osaka en 1970, les installations olympiques de 1976 ramènent Montréal à 50 ans en arrière du point de vue conception architecturale. Même si cette déclaration avait la saveur d'une certaine frustration, on ne peut la balayer du revers de la main. Quelle belle occasion de faire un concours d'architecture avant de s'engager dans le complexe olympique la ville de Montréal n'a-t-elle pas ratée ! Le Cojo en a raté sans doute d'autres pour quelques-unes des 500 manifestations artistiques qui entoureront la tenue des Jeux. Des mécènes auraient pu surgir à la suite de la conception d'œuvre vraiment originale pour identifier mieux le mouvement sportif amateur, la ville, la province et le pays.

Montréal s'occupera de ses affaires

Ce qui vient d'arriver à Montréal par son retrait du dossier des installations olympiques aura entre autres avantages d'amener les autorités municipales à se rap-

procher de leur population immédiate, à se remettre à l'écoute des besoins du jour, à parler avec elle, à être plus communicatives. Cette nouvelle attitude pourrait se traduire par des politiques d'avant-garde sous plusieurs rapports : sécurité, hygiène publique, transport en commun, services de loisirs sociaux et culturels, meilleure répartition des impôts entre petits et gros contribuables, rénovation urbaine, logements abordables, implantation nouvelle de commerces, d'industries, d'activités créatrices, etc. Montréal devrait, par exemple, se donner une bibliothèque publique entièrement rénovée et l'enrichir de collections répondant au milieu, diffuser plus d'information sur le Jardin botanique, l'un des plus remarquables au monde, sur ses parcs dont celui du Mont-Royal et que tant d'autres villes peuvent envier. Au lieu de s'occuper autant des manifestations internationales, Montréal doit donner désormais la priorité à ses propres affaires et en rendre ouvertement compte.

Mauvais départ à rectifier

L'expérience a prouvé que le maire Drapeau est une usine d'idées nouvelles et parfois grandioses et qu'il a besoin de structures humaines et administratives pour endiguer et canaliser l'exécution de ses projets. Sur le plan municipal, il a déjà maintes fois fait ses preuves de réussites indiscutables, laissant des réalisations qui l'immortaliseront. Sur le plan international, il s'est distingué notamment par l'exposition universelle en 1967, dans un encadrement suffisamment rigide et souple pour en avoir permis le succès que l'on a connu. La régie du gouvernement de Québec, venue sur le tard chapeauter la ville de Montréal pour terminer à temps les installations olympiques atteindra, espérons-le, les objectifs qui lui ont été fixés. Le gouvernement du Québec avait-il d'autre choix ? Mais elle est une solution de sauvetage pour finir les installations à temps. Sur le plan international, c'est du chef de l'état dont la ville est hôte des Jeux que relèvent en définitive ceux-ci. C'est le gouvernement du Canada qui en a donné le feu vert à la ville de Montréal. Ce n'est

pas parce que M. Drapeau a eu la bonne idée de chercher des formules pour l'autofinancement des Jeux de 1976 que le gouvernement du Canada pourra s'excuser de ne pas avoir prévu une infra-structure comme il l'a fait pour cette autre manifestation internationale qu'était EXPO 67. M. Trudeau ne pourra refuser encore longtemps à éponger une partie du déficit d'une entreprise dont s'enorgueillissent et profitent déjà sans trop le dire les citoyens des autres provinces canadiennes. Dans les circonstances, les autorités du Canada doivent sortir de leur cocon de politiciens partisans avant qu'il ne soit trop tard. À laisser trop longtemps languir les Québécois, on apporte de nouveaux arguments favorables à ceux qui veulent la séparation du Québec du reste du Canada et on donne drôlement raison à l'URQUO, *l'Union des hommes d'affaires pour le Respect du Québec aux Olympiques*, qui demande entre autres choses que la langue officielle des Jeux soit le français et qu'on retire l'invitation faite à la reine par les autorités fédérales de venir présider à Montréal à l'ouverture des Jeux. Gageons que M. Trudeau qui vient de montrer qu'il peut changer d'idée quand il s'agit de la lutte contre l'inflation, changera aussi d'idées quant à impliquer directement tout le Canada dans l'affaire des Jeux. Il pensera alors à l'unité canadienne et à la société juste. M. Ford ne vient-il pas de modifier son attitude pour aider New York à sortir de l'impasse financière ?

Iceberg et rampe de lancement

Trop de ressources matérielles, humaines et techniques ont déjà été investies dans les Jeux de 1976, trop d'effort de PARTICIPATION DE MASSE et d'espoir de réussite pour les sportifs amateurs de pointe sont en cause pour ne pas faire trêve de critiques et ne pas se donner la main, patrons et employés, dans une union sacrée, alliant le CAPITAL ET LE TRAVAIL, afin que tout soit prêt à temps. Au nom de l'idéal olympique de la recherche du dépassement et de l'excellence dans la solidarité il faut œuvrer PLUS VITE, PLUS HAUT et PLUS FORT !

Les Jeux, leurs installations et surtout les athlètes olympiques et tout l'humain qui les anime, voilà la base de lancement, le tremplin sur lequel il faut s'appuyer pour s'élever au-dessus des difficultés à surmonter. La grande inconnue, pleine de questions encore sans réponse autour de la préparation des Jeux de Montréal, devra obtenir une solution, mais plus tard, après les grandes célébrations. Tel un iceberg, on n'en voit que le sommet, non les contours, ni la longueur, ni la largeur et ni la profondeur. L'important est d'éviter de le heurter de front. Il en est ainsi des points d'interrogations que posent l'actualité olympique à Montréal. On aura le temps voulu après les Jeux pour cerner les problèmes qui préoccupent à l'heure présente.

Que ceux qui convoitent un ordre de valeur par delà celui de l'olympisme emboîtent aussi le pas par leurs attitudes dans « l'union sacrée du capital et du travail », ce qui ne les empêche pas de se retrancher personnellement dans le conseil de saint Paul aux Corinthiens :

« Ne savez-vous pas que dans les courses du stade, tous courent, mais un seul remporte le prix. Courez donc de manière à le remporter. Tout athlète se prive de tout ; mais lui, c'est pour obtenir une couronne périssable, nous une impérissable. Et c'est bien ainsi que je cours, moi, non à l'aventure ; c'est ainsi que je fais du pugilat, sans frapper dans le vide. Je meurtris mon corps au contraire et le traîne en esclavage, de peur qu'après avoir servi de héraut pour les autres, je ne sois moi-même disqualifié ».

Qualifions-nous donc pour que les Jeux soient prêts à temps, contournons l'iceberg et installons-nous sur la base de lancement.

2 décembre 1975



L'album officiel des sports olympiques

L'album a été rédigé par M. Roger de Groote, attaché olympique permanent du gouvernement français et spécialiste international en matière d'olympisme. C'est un document de qualité, de 300 pages et plus de 200 illustrations, la plupart en couleurs, de couverture rigide, papier glacé très épais, beau texte aéré et facilement lisible.

Le contenu de l'album est divisé en quatre parties : Montréal, ville olympique d'hier à aujourd'hui, sports olympiques (21 disciplines), le Canada et les Jeux olympiques d'été. L'idée de traiter un à un les vingt et un sports plutôt que de les grouper à l'intérieur de chaque olympiade, depuis 1896 à nos jours, est une innovation, « une première mondiale. » Par exemple, pour l'athlétisme, l'album fait l'histoire de ce sport depuis la plus haute antiquité, trace l'évolution de l'organisation des compétitions, des programmes et des résultats ; le tout se termine par une liste de noms des champions olympiques pour chaque épreuve depuis 1896, avec leur record et leur pays d'origine. L'album fait ainsi pour les vingt autres sports olympiques.

L'Album est en français et en anglais. Il est publié par les Éditions Martelli en association avec la librairie Beauchemin. Le tirage a atteint 100,000 exemplaires. La Maison d'édition a payé \$25,000 au Cojo pour obtenir la licence d'éditeur officiel de l'album et versera 7.5 p.c. des ventes brutes. L'album est en vente au coût de \$24.50, avec possibilité d'obtenir pour \$9 au lieu de \$10 un billet de la loterie olympique. Une édition moins luxueuse, du type « livre de poche », n'est pas prévisible pour le moment.

P.A.

2 décembre 1975



La question sociale au Québec

La travail en question *

par Richard Arès

* Textes lus aux émissions *Radio-Témoignage*.

1. Une nouvelle conception du travail

Dans une première série de causeries sur la question sociale au Québec, j'ai surtout parlé des difficultés que rencontre la famille chez nous : la famille, ai-je dit, cette base, cette cellule première de notre vie sociale, maintenant fortement mise en question et la cause en est non seulement les transformations radicales que notre milieu a connues depuis une vingtaine d'années, mais encore et surtout la nouvelle conception de la vie qui triomphe de plus en plus dans notre milieu.

D'une conception *austère* de la vie, de la vie considérée comme un devoir et s'exprimant dans une discipline morale et sociale, conception qui, selon l'écrivain français André Siegfried, explique en grande partie la vitalité de la société canadienne-française, nous sommes passés, en ces derniers temps, à une conception que je qualifierais de *jouisseuse* de la vie, de la vie considérée comme une course au bonheur et ayant tendance à s'exprimer dans l'indiscipline morale et l'irresponsabilité sociale. De cette transformation intérieure, la famille est maintenant chez nous à la fois le premier témoin et la première victime.

Il est cependant un autre domaine qu'a durement affecté la nouvelle conception de la vie : c'est celui du travail, précisément celui qu'on retrouve au centre de la question sociale d'aujourd'hui. Tout l'effort de l'Église, dans son enseignement comme dans sa prédication, a toujours tendu à faire admettre que le travail était un devoir, un devoir que l'homme se devait d'abord à lui-même pour s'accomplir, s'achever en tant qu'homme, ensuite aux autres pour élever sa famille et construire une société vraiment humaine, enfin à Dieu qui lui avait confié le soin de la terre pour la cultiver et la mettre toujours davantage au service de l'homme. Sans doute, de son travail ce dernier devait-il tirer sa subsistance, la sienne ainsi que celle de sa famille : des fruits de la terre dans les sociétés rurales, d'un salaire juste et équitable dans les sociétés industrielles.

Le malheur a voulu, cependant, que, dans ces dernières sociétés, triomphe, non pas cet esprit de devoir et de service, mais bien l'esprit « capitaliste », c'est-à-dire l'esprit de lucre, de gain, de profit, et cela tant chez les patrons que chez les ouvriers, tant chez les employeurs que chez les employés. De part et d'autre commença la course à l'argent, la course à l'enrichissement par tous les moyens possibles, course dont sortaient vainqueurs les plus forts et les moins scrupuleux, ou, pour employer le langage du pape Pie XI, « qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience » (Q.A., no 115).

Poursuivant son analyse de la situation — situation qui se retrouve maintenant aussi au Québec — Pie XI dénonçait dès 1931 la « soif insatiable des richesses et des biens temporels » ainsi que l'« endurcissement de la conscience » qui en résultait, la séparation de la loi morale et de l'économique en même temps que le libre cours laissé aux passions humaines : « Dès lors, déclarait-il, un beaucoup plus grand nombre d'hommes, uniquement préoccupés d'accroître par tous les moyens leur fortune, ont mis leurs intérêts au-dessus de tout et ne se sont fait aucun scrupule même des plus grands crimes contre le prochain. Ceux qui se sont les premiers engagés dans cette voie... ont aisément trouvé beaucoup d'imitateurs de leur iniquité, soit grâce à l'exemple de leur éclatant succès et à l'étalage insolent de leur vie fastueuse, soit en ridiculisant les répugnances des consciences plus délicates, soit encore en écrasant leurs concurrents plus scrupuleux » (Q.A. no 145).

Ces propos peuvent paraître sévères ; ils n'en décrivent pas moins exactement une situation semblable à celle qui a longtemps sévit dans les chantiers de la construction au Québec.

2. Les événements tragiques de la baie James

J'ai parlé jusqu'ici plutôt dans l'abstrait de cette nouvelle conception du travail que j'ai qualifiée de « capitaliste », parce qu'elle vise surtout l'argent à faire, peu important les moyens employés et les torts causés aux autres. Je voudrais maintenant en donner un exemple concret, un exemple récent tiré de notre histoire sociale : celui des événements tragiques survenus en mars 1974 dans un chantier de construction à la baie James.

Au point de départ, on relève une grande rivalité entre les deux principales centrales syndicales ouvrières du Québec, la C.S.N. ou Confédération des syndicats nationaux et la F.T.Q. ou Fédération des travailleurs du Québec, rivalité se manifestant surtout dans le domaine de la construction, chacune s'efforçant d'attirer à elle le plus grand nombre de travailleurs possible, et cela par des moyens pas toujours respectueux de la liberté, pas toujours conformes à la loi.

En mars 1974, éclate une flambée de violence dans l'un des plus importants chantiers de construction de la baie James, le chantier LG-2, où l'on est en train de construire un barrage hydro-électrique. Le 22 mars, les journaux annoncent en première page avec des caractères énormes la nouvelle suivante : « Rivalité syndicale à la baie James. LG-2 EST SACCAGÉ ET MIS À FEU. » L'un de ces journaux rapportait ainsi la nouvelle :

« La violence a éclaté hier à la baie James entre les syndiqués de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui ont complètement saccagé et mis à feu le campement LG-2 situé sur les bords de la rivière La Grande... La Sûreté du Québec avait dépêché sur les lieux une cinquantaine de policiers de l'escouade anti-émeute qui n'ont pu empêcher cet affrontement inter-syndical de se transformer en véritable guerre civile... Vers l'heure du midi, hier, l'affrontement a pris des proportions incontrôlables. Ils ont entrepris de saboter les

génératrices d'électricité . . . , de saccager et d'incendier le campement constitué d'une soixantaine de maisons préfabriquées, et comportant, en plus des dortoirs et des réfectoires, les installations de l'administration . . . Après avoir complètement détruit leur campement, les travailleurs du chantier LG-2 se sont retrouvés en plein bois, sans abri, sous un froid sibérien . . . »

Et le journaliste de rapporter ainsi l'origine de cet affrontement syndical :

« Le conflit a éclaté pour de bon lorsque, lundi, deux employés d'un entrepreneur effectuant des travaux de forage furent mis en disponibilité. Syndiqués de la CSN, ils furent aussitôt réengagés par un entrepreneur dont les employés sont en majorité syndiqués de la FTQ. Mais les travailleurs de la FTQ ont refusé de travailler avec des membres de la CSN, se sont rendus à la cafétéria, ont occupé le bureau de l'ingénieur-chef, Hamel, puis ont débrayé. Quelques heures plus tard, ils en venaient aux coups avec leurs confrères de la CSN » (cf. *Le Devoir*, 22 mars 1974).

Dès le lendemain de ces actes de violence, la CSN accusait la FTQ, en particulier l'un des agents d'affaires de cette dernière, laquelle, à son tour, s'en prenait aux employeurs, qui, de leur côté, ne tardèrent pas à dénoncer une mafia syndicale responsable de la terreur régnant au chantier LG-2. Le gouvernement québécois aussitôt se réunit, prit la résolution de nommer une commission d'enquête, et le ministre du Travail, M. Jean Curnoy, en annonçant cette décision, en profita pour condamner la violence dans le domaine de la construction et pour dire aux dirigeants syndicaux : « Les travailleurs ne sont pas plus vos esclaves qu'ils ne souhaitent être les esclaves des employeurs. Tous doivent savoir qu'un individu est libre d'appartenir à la CSN, à la CSD ou à la FTQ. C'est ça que la loi indique et c'est ça ce que tous doivent respecter » (*Le Devoir*, 27 mars 1974).

Et c'est pour ces raisons et à ces fins que fut instituée la commission Cliche.



La question sociale au Québec (3)

L'enquête de la Commission Cliche

par Richard Arès

1. Ses origines

Une semaine environ après les événements tragiques survenus, en mars 1974, au chantier LG-2 de la baie James, le gouvernement québécois instituait sa commission d'enquête. Cette enquête, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) l'avait demandée, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) avait souscrit à cette demande à une condition : que ladite enquête étudie non seulement les comportements des syndiqués, des agents d'affaires, des simples employés, mais aussi celui des patrons et des contremaîtres.

En conséquence, le 27 mars 1974, le conseil des ministres québécois adoptait un arrêté en conseil créant une commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de la construction. Les raisons invoquées pour justifier un tel geste étaient précisées dans les six « Attendu » qui ouvraient ce document. Je vous les présente à tour de rôle.

La première raison invoquait les événements de la baie James : « Des actes de violence sur les chantiers de construction de la baie James au cours de la semaine du 18 mars 1974 ont causé des dommages considérables et entraîné l'arrêt des travaux pour une période indéterminée, mettant à pied plusieurs centaines de travailleurs et affectant d'une façon importante le coût des travaux. » Ces actes de violence ne sont pas les seuls, car — et c'est la deuxième raison — « des événements de même nature ou d'autres incidents causant des conséquences analogues se sont produits fréquemment depuis quelques années sur les chantiers de construction du Québec ».

Comme troisième raison, le document invoque les obstacles mis à l'exercice de la liberté syndicale. Il précise ainsi : « Il a été fréquemment soutenu que l'exercice de la liberté syndicale était empêché, soit par des tentatives de réserver un chantier exclusivement aux travailleurs appartenant à une centrale par opposition aux autres, soit par des gestes d'intimidation ou de menace à l'endroit des travailleurs pour les inciter à joindre une

certaine centrale plutôt qu'une autre, soit autrement. » Explicitant cette raison, une quatrième suivait en ces termes : « De nombreux chantiers de construction ont été témoins, au cours des dernières années, d'actes de violence, de violations des dispositions des lois et des décrets applicables, d'accidents du travail, de ralentissements des travaux, d'arrêts de travail illégaux et d'autres perturbations ».

La cinquième et la sixième raisons invoquées découlaient en quelque sorte des quatre premières. La cinquième disait simplement ceci : « Il y va de l'intérêt public de corriger la situation et de prévenir, pour l'avenir, de semblables incidents. » La sixième concluait à la nécessité « d'enquêter sur les faits, d'en rechercher les causes et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la paix des travailleurs et la bonne exécution des travaux ».

Quant aux commissaires chargés de faire fonctionner cette commission d'enquête, de deux qu'ils étaient tout au début, ils devinrent par la suite trois, aucun d'entre eux n'étant relié de près ou de loin au parti gouvernemental : le juge Robert Cléche, juge en chef adjoint de la Cour provinciale, président de la Commission ; Me Brian Mulronez, avocat, de Montréal et M. Guy Chevette, de Joliette, vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec.

2. Son mandat

Dans l'arrêté en conseil du 27 mars 1974, comme dans les autres documents qui ont suivi, le mandat de la nouvelle commission d'enquête, créée à la suite des événements tragiques de la baie James, se présente sous un double volet : d'abord, enquêter et faire rapport, ensuite faire des recommandations sur les moyens à prendre. Le texte précise ainsi ce double devoir :

A. enquêter et faire rapport

« 1) sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction ; et

- 2) sur les comportements des personnes qui œuvrent sur les chantiers de construction (employeurs, contremaîtres et autres représentants d'employeurs, syndicats, délégués de chantier, agents d'affaires et autres représentants syndicaux, travailleurs) empêchant le déroulement normal des opérations et entraînant des abus contre les personnes et la propriété, des retards dans les travaux, des majorations des coûts et autres inconvénients ; »

B. faire des recommandations sur les moyens à prendre

- « 1) pour assurer le plein exercice de la liberté syndicale sur tous les chantiers de construction du Québec ; et
- 2) pour prévenir, dans l'avenir, les comportements ci-haut décrits des personnes qui œuvrent sur les chantiers de construction. »

Après avoir étudié ce mandat, les Commissaires se rendirent compte qu'il pouvait prêter à discussion et qu'il fallait y apporter des précisions afin d'enlever toute ambiguïté. Aussi, le 29 août 1974, un autre arrêté en conseil spécifiait ce qui suit :

« Que la commission fasse enquête et rapport et soumette ses recommandations :

- a) sur l'exercice de la liberté syndicale non seulement sur les chantiers de construction proprement dits, mais dans tout le secteur de la construction au Québec ;
- b) sur tous les comportements non seulement des agents patronaux et syndicaux et des travailleurs, mais de toutes les personnes physiques et morales intéressées au secteur de la construction au Québec. »

En somme, tout le secteur de la construction et toutes les personnes y travaillant et y ayant affaire tombaient désormais dans le champ de la commission d'enquête.

Celle-ci, d'ailleurs, s'était depuis longtemps mise au travail, avait engagé des chercheurs et des enquêteurs, commandé des études à des experts-conseils. Le 16 septembre, elle ouvrait sa phase des audiences publiques. À cette occasion, le président, le juge Robert Cliche, déclarait que, pour orienter leur travail, les Commissaires avaient tenté d'abord de cerner les implications de leur mandat, en particulier de découvrir quels étaient les droits et obligations de toutes les personnes physiques ou morales intéressées au domaine de la construction.

« Nos enquêtes et nos recherches, ajoutait-il, ont porté et porteront sur le respect du travailleur, le respect du rôle légitime du patronat, le respect de la loi et, au besoin, sa légitimité, et le respect de la collectivité québécoise... Il importe que les droits respectifs des parties soient reconnus en droit et respectés dans les faits... Si l'un ou l'autre de ces droits sont brimés, il y a des causes à ces abus. La violence n'est jamais un phénomène spontané... Des esprits superficiels ou partiaux seront peut-être portés à penser que nous nous livrons à une opération anti-syndicale ou anti-patronale. Telle n'est pas notre intention. Bien au contraire, un syndicalisme sain est, selon nous, indispensable. Il a aidé et aide toujours à la promotion des travailleurs. Tout comme un patronat responsable et conscient de ses obligations vis-à-vis la collectivité favorise les bonnes relations de travail... » (*Le Devoir*, 17 septembre 1974).

Par ces paroles de son président, la commission Cliche ouvrait la phase de ses audiences publiques.

3. Les audiences publiques

Le 16 septembre 1974, la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction commençait à tenir ses audiences publiques. Son président, le juge Robert Cliche, après avoir déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une opération anti-syndicale ni anti-patronale, n'en donnait pas moins cet avertissement :

« Si certains secteurs syndicaux ou patronaux peuvent paraître gangrenés, il est de notre devoir, par les recommandations que nous pourrons faire au gouvernement, de suggérer à ce dernier des mesures correctives susceptibles d'assainir les relations de travail dans cette jungle qu'est le secteur de la construction. Dans un pays qui se dit démocratique et civilisé la loi de la jungle n'a pas sa place... Nous croyons que l'auto-critique et l'auto-discipline valent encore mieux que rigueur et législation coercitive... Notre but, en définitive, est de rendre service au véritable syndicalisme, d'une part, et aux droits du patronat, d'autre part » (cf. *Le Devoir*, 17 septembre 1974).

La Commission commença par recevoir 16 mémoires provenant des milieux tant patronaux que syndicaux, puis, à partir du 15 octobre, vinrent comparaître devant elle environ 280 témoins impliqués à un titre ou à un autre dans le domaine de la construction. Lors de la clôture des audiences publiques, le 7 mars 1975, le juge Cliche déclarait :

« C'est à partir des travaux d'enquête menés par la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans le contexte des auditions de témoins, tant publiques qu'à huis-clos, qu'a pu être démontrée publiquement l'existence dans l'industrie de la construction d'un important réseau de corruption avec comme corollaire un déclin de la liberté syndicale. Le système de corruption qui prévaut dans la construction n'a certes pas été facile à circonscrire en raison, notamment de ce que les protagonistes ou les instigateurs de celui-ci ont été atteints — subitement, graduellement, consciencieusement, consciemment et effrontément — de surdité, de mutisme et d'amnésie contagieuse face à plusieurs des interrogatoires. Je laisse ici le soin à chacun d'ajouter tout autre adverbe qui se termine dans la conjugaison au présent du verbe mentir. »

La Commission, poursuivit le juge Cliche, a utilisé des bandes d'enregistrement de conversations télépho-

niques. Cela n'aurait pas été nécessaire, « si certaines des personnes impliquées offraient des garanties minimales de haut niveau de moralité publique, de haut niveau d'honnêteté, de haut niveau de véracité dans les témoignages à être entendus. Tel n'est sans doute pas le cas puisque certains témoins récalcitrants ont préféré simuler les blancs de mémoire intempestifs et faire effrontément des dénégations contraires aux faits vis-à-vis desquels ils ont été mis en présence au moment de réentendre l'enregistrement de leur propre voix devant la Commission ».

Et le juge Cliche de poursuivre que l'enquête leur a permis de mettre à jour les mobiles vrais des conduites et des comportements qui ont donné naissance aux difficultés présentes : « Bon nombre des agents impliqués dans la construction, précisa-t-il, qu'ils proviennent de milieux syndicaux, patronaux ou gouvernementaux, ont une idée trop incomplète de l'ordre social et de l'intérêt public. Tout se passe comme si bon nombre de ces personnes étaient incapables de discerner ce qu'il convient de retenir comme fondamental ou encore de distinguer, au plan des principes dominants de l'ordre social, ce qui est vrai et sain de ce qui est contestable, contradictoire, faux et dangereux au point de compromettre la liberté syndicale et son épanouissement. » (*Le Devoir*, 8 mars 1975).

Aucun prédicateur, aucun curé n'aurait pu dire mieux ni parler avec plus d'autorité.

4. La déclaration de clôture du président

Six mois après le début des audiences publiques, le 16 septembre 1974, le juge Robert Cliche, président de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, en clôturait les séances, le 7 mars 1975, par une déclaration dans laquelle, après avoir résumé le travail accompli, il s'en prenait assez durement à certains témoins récalcitrants, atteints, disait-il, « de surdité, de mutisme et d'amnésie

contagieuse », incapables de distinguer entre le bien et le mal quand l'intérêt public est en cause.

Notre Commission, ajoutait-il, a complété aujourd'hui, par son enquête publique, « la preuve de maladies graves affectant l'industrie québécoise de la construction. Les symptômes de la maladie existent sous la forme d'actions déviantes et de pratiques déloyales qui ont eu libre cours dans le cadre même de l'application du régime des relations du travail avec une efficacité telle qu'ils se sont imposés aux parties concernées comme une partie intégrante de ce même régime. C'est ainsi qu'ont été mises à jour par la Commission des actions et des pratiques déloyales qui ont pris des formes variées, tant de la part du syndicat, du patronat, du gouvernement que de la part de certains politiciens. »

Et le juge Cliche de continuer en affirmant que « la preuve est maintenant faite que la violence physique ou morale, les menaces, le chantage, la provocation, l'intimidation, l'extorsion, la discrimination, le sabotage, la corruption, le trafic d'influence, la complicité et la complaisance électoralistes, le soudoyage, les tractations et les compromissions sous toutes leurs formes, sont monnaie courante dans le secteur de la construction aux divers niveaux d'application du régime des relations de travail ». Allant plus loin encore, le président de la Commission n'hésitait à laisser entendre qu'avaient pu s'infiltrer dans les milieux de la construction « un certain nombre de pratiques criminelles communes au monde interlope, telles : la loterie illégale truquée, le prêt usuraire forcé, le commerce illégal d'alcool, le trafic de la drogue, le sabotage de la propriété d'autrui.

Face à ces pratiques déloyales et abusives mises à jour durant l'enquête, le président de la Commission avouait qu'il fallait plus que des commissions d'enquête pour remédier à tels maux affectant la société, il fallait la participation de tous : « Sans, précisait-il, l'engagement dynamique et vigilant d'une population éveillée et présente aux actions menées par les leaders syndicaux,

patronaux, gouvernementaux et politiques, sans une volonté ferme des parties concernées pour une plus rigoureuse observance de la législation du travail, sans une surveillance objective et assidue de la presse qui, nous l'espérons, s'emploiera à continuer le travail d'assainissement qui a été entrepris, nos efforts s'avéreraient vains et sans lendemain. »

Ainsi a parlé le juge Cliche lors de la clôture des audiences publiques. Il restait maintenant aux trois Commissaires à se retirer et à rédiger, en se servant de tout ce qu'ils avaient appris, leur rapport, en particulier leurs recommandations pour qu'à l'avenir ne soit plus brimé l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction. C'est précisément l'analyse de ce rapport que j'entreprendrai.



Le Québec a retenu l'année 1948 comme l'année du *Refus global*. Bien sûr, ce manifeste, un peu comme *Le Journal d'un inquisiteur* en 1960, ou comme *La Lanterne de Buies* en 1868, est-il une manifestation exacerbée de la vie culturelle dans un milieu étouffant, monolithique et castrateur même ⁽¹⁾. Il n'est pas question de nier ici le droit à la contestation verbale violente. Nous pourrions nous demander cependant si nous n'avons d'attention chez nous que pour ceux qui ont le verbe haut — et c'est pour les faire taire — ou qui sont dans l'obligation d'écrire « à la hache » ⁽²⁾ ou d'utiliser la langue que l'on a vaguement appelée « jouale » comme certains écrivains de *Parti pris* ⁽³⁾. D'où peut-être la poésie de l'absence d'un Nelligan, la poésie de la schizophrénie d'un Saint-Denys Garneau, la poésie du délire d'un Gaston Miron, trois des nombreuses formes de l'exil de la parole dans un pays où le français habite un non-lieu politico-historique ⁽⁴⁾. Ce qui amènera un Hubert Aquin à parler de notre fatigue culturelle ⁽⁵⁾.

Pourtant, l'année littéraire 1948 a enrichi de façon remarquable les lettres du Québec. Une sorte de refus plus subtil se dégage de l'importante production roma-

(1) Le texte de Paul-Émile Borduas, celui de Gilles Leclerc de même que celui d'Arthur Buies ont été réédités :

Refus Global / Projections libérantes, Parti pris, Montréal, 1974.

Journal d'un inquisiteur, les éditions du Jour, Montréal, 1974.

La Lanterne, les éditions de l'Homme, Montréal, 1964.

De Buies, on lira aussi le petit livre significatif :

Lettres sur le Canada, Réédition-Québec, sans lieu ni date.

(2) Desbiens, Jean-Paul. *Les Insolences du frère Untel*, les éditions de l'Homme, Montréal, 1960, p. 17.

(3) v.g. Jacques Renaud (*le Cassé*, 1964), Claude Jasmin (*Pleure pas Germaine*, 1965).

(4) Voir *Notes sur le poème non-poème et le poème*, dans Miron, Gaston. *L'Homme rapaillé*, les Presses de l'université de Montréal, 1970.

(5) *La Fatigue culturelle au Canada français*, dans *Liberté*, mai 1962, p. 299-325. En 1965, le héros de *Prochain épisode* dira : « Je suis le symbole fracturé de la révolution du Québec, mais aussi son reflet désordonné et son incarnation suicidaire ». Éditions Robert Laffont, Paris, 1966, p. 31.

nesque de cette année-là ⁽⁶⁾. Les romans parus continuent la dénonciation amorcée avec les années 40 d'une société pharisienne et étouffante. De ces héros romanesques accusateurs, l'histoire littéraire a surtout retenu ceux d'entre eux qui s'en prenaient davantage aux aspects moraux d'une société mise en procès. Rose-Anna Lacasse d'un Montréal maintenu dans la pauvreté, Denis Boucher de Québec — ville gardant sa mentalité rurale, Julien Pollender ou Félix ou Jacques Langlet d'une province en quelque sorte césaro-papiste ⁽⁷⁾. Les personnages plus intellectuels de cette période, eux, ont été pratiquement oubliés. C'est le Philippe de Berthelot Brunet, l'Anatole Laplante d'Hertel ou le Perrin de Baillargeon ⁽⁸⁾. Ainsi, de cette année 1948, Pierre Massénac ou Jacques Langlet ont survécu alors que Philippe Boureil est mort ⁽⁹⁾. Nous aurions, pensons-nous, intérêt à le ressusciter. Nous pensons que Philippe Boureil est une incarnation vivante de l'intellectuel sous la société duplessiste et qu'à ce titre *La Neige et le feu* illustre fort bien cette société du *Refus global*.

Qui est donc Philippe Boureil ? Nous pourrions répondre que c'est non seulement le sosie de Claude Perrin mais aussi son double. Car toute l'œuvre de Baillargeon n'offre finalement qu'un seul personnage sous

(6) Vingt-et-un romans au moins parurent en 1948. Parmi les plus remarquables, il faut citer à part *La Neige et le feu* :

Les Hommes ont passé de Jacqueline Mabit, *La Coupe vide* d'Adrienne Choquette, *Au delà des visages* d'André Giroux, *Marie-Louise des champs* de Pierre de Grandpré, *Les Plouffe* de Roger Lemelin, *De gré ou de force* d'Andrée Maillet, *Neuf jours de haine* de Jean-Jules Richard, *La Minuit* de Félix-Antoine Savard et *Les Désirs et les jours* de Robert Charbonneau.

(7) Personnages respectifs de Gabrielle Roy (*Bonheur d'occasion*), Roger Lemelin (*Au pied de la pente douce*, *Les Plouffe*, *Pierre le magnifique*), Robert Charbonneau (*Fontile*) et Jean Simard (*Félix, livre d'enfant pour adultes*).

(8) Brunet, Berthelot. *Les Hypocrites*, *La folle expérience de Philippe*, Hertel, François. *Journal d'Anatole Laplante*, Baillargeon, Pierre. *Les Médisances de Claude Perrin et Commerce*.

(9) Pierre Massénac, dans *Les Désirs et les jours*, Jacques Langlet dans *Au delà des visages* et Philippe Boureil dans *La Neige et le feu*.

toutes sortes de doublures. Ainsi dans le roman inédit de Baillargeon *Autour d'un gros bonhomme*, Claude Perrin a emprunté la peau d'un septuagénaire qui s'est enrichi dans le commerce des bestiaux et qui, à notre étonnement, parle comme un profond philosophe. C'est que le personnage chez Baillargeon est toujours préoccupé par les choses de l'esprit. La pièce de l'auteur montréalais, *Madame Homère*, en est une belle illustration. Drôle de pièce où l'écrivain Homère est marié à une femme qui écrit et dont la mère Aglaé, présidente de Troie, s'intéresse à la vie culturelle de la ville. Philippe, ami d'enfance d'Homère est banquier et sa préoccupation majeure est de voir Homère achever *l'Illiade*. Même Laodémont-Dupont, brasseur d'affaires qui reproche à Philippe de ne pas penser comme un financier dira à un moment donné de la pièce : « Je pensais que c'est envers soi-même qu'on est habituellement le plus lâche. Il est beaucoup plus facile de se plier au bon plaisir des autres que de s'en tenir inébranlablement au sien » ⁽¹⁰⁾.

Flaubert disait que Madame Bovary était lui-même — ce qui fait dire à Claude Perrin de *Commerce* que l'écrivain est hermaphrodite ⁽¹¹⁾ — Claudel disait aussi qu'il était tous ses personnages : de même Baillargeon n'a produit que son double multiforme à travers toute son œuvre et qui s'appelle Claude Perrin. Pour le mieux comprendre, il faut lire ce livre étrange et inépuisable quant au sens, passé inaperçu en 1940 : *Hasard et moi* ⁽¹²⁾.

Le personnage de *Hasard et moi* s'appelle Pierre comme l'auteur de la plaquette. Mais ce Pierre possède un ami qui se nomme Perrin. Ce Perrin semble tellement lié à Pierre que ce dernier « plutôt que de s'expliquer en vain à Perrin » ⁽¹³⁾ se conforme à l'idée de l'ami. Et Pierre Baillargeon d'ajouter que Pierre « redevient non plus

(10) *Madame Homère*, éditions du Lys, Montréal, 1963, p. 96.

(11) *Commerce*, les éditions Variétés, Montréal, 1947, p. 33.

(12) *Hasard et moi*, sans éditeur, Montréal, 1940.

(13) *Hasard et moi*, p. 23.

toutes personnes, mais personne fixe » (14). C'est en quelque sorte l'homme et son idée, l'homme et son esprit. Perrin accompagne Pierre — on notera d'ailleurs la parenté des deux noms — « jusqu'à ce qu'ils se séparent comme deux moitiés de bonhomme de neige » (15). On pourrait dire aussi que Pierre c'est l'homme dans sa vie quotidienne et Perrin l'écrivain des idées que fut Baillargeon qui puise matière à son écriture dans ses lectures — en ce sens Baillargeon est un écrivain du dialogue français pour reprendre une expression de Gide — et dans la vie. *Hasard et moi* rend très bien cela quand Pierre attend Perrin au milieu des Passants de la rue. Ceux-ci « ne sont plus alors que de faux Perrin. — Perrin manqués ou incomplets, — des fragments ; jamais le vrai Perrin n'a mis entre son arrivée et l'heure du rendez-vous, tant d'ébauches de lui-même, tant de ratures, une attente si longue : deux minutes, la mise au propre du brouillon » (16). Nous pourrions confirmer cette interprétation par de nombreux passages du journal inédit de l'auteur montréalais (17).

Ce long détour presque essentiel tellement l'œuvre de Baillargeon forme un tout indissociable de toutes ses parties nous aidera à mieux saisir Philippe Boureil de *La Neige et le feu*. Philippe Boureil n'est pas différent de Claude Perrin. Baillargeon lui a tout simplement donné un nom d'emprunt parce que les critiques québécois n'avaient pas apprécié dans l'ensemble ce personnage de Claude Perrin dans *Les Médisances de Claude Perrin* et dans *Commerce*. De nombreux critiques avaient donc exigé le meurtre de Claude Perrin qu'ils jugeaient sec et stérile. Au risque de ne plus être lu, Baillargeon dut les écouter car le personnage Boureil eût pu s'appeler Perrin. Nous trouvons même dans les *Médisances* le canevas de *La Neige et le feu* quand nous lisons : « D'abord j'allai

(14) *Ibid.*

(15) *Ibid.*

(16) *Hasard et moi*, p. 25-26.

(17) Ce journal inédit fait près de 1 000 pages dactylographiées à simple interligne.

voir souvent Gilberte (c'est la femme de Perrin). Puis j'espacai mes visites. Au bout de quelques mois, nous ne nous voyions presque plus. Je partis enfin pour la France » ⁽¹⁸⁾.

C'est précisément cela que fait Philippe Boureil dans *La Neige et le feu* : il quitte sa femme pour aller en France. Philippe Boureil qui porte les initiales de Pierre Baillargeon en a assez de la médiocrité de son pays. Le roman de 1948, divisé en trois parties, est donc une sorte de parallèle entre la France et le Canada. Ce Canada nous y est présenté, en première et en troisième partie, comme un milieu étouffant, clérical, rempli d'arrivistes et de politicards, adonné à un journalisme de bouche-trous, animé par des intellectuels minables. C'est la neige. La France, bien au contraire, où Philippe Boureil se sentait « plus chez soi qu'en sa ville natale » ⁽¹⁹⁾ est le lieu du parler juste, de la vie de l'esprit, de la conversation, de l'amour et de l'écriture. C'est le feu. D'où le titre *La Neige et le feu*.

Hélas, les critiques contemporains de Baillargeon n'y virent surtout que du feu. Deux milieux surtout réagissent mal à ce roman et ce sont précisément les deux milieux les plus visés à savoir le milieu clérical et le milieu politique. La critique de trois clercs parmi d'autres illustre assez bien la sorte de considérations que valut à Baillargeon son quatrième livre. Ainsi, l'abbé Émile Bégin, dans *l'Enseignement secondaire*, écrit :

« Il manque à M. Baillargeon un grand amour ou l'humilité, ou le courage de sortir de soi-même. Il y a assez de Beauté en Canada, surtout dans notre Québec pour nourrir les plus grands desseins et permettre les plus exquis chefs-d'œuvre » ⁽²⁰⁾

De son côté, le père Romain Légaré tance l'auteur comme un confesseur :

(18) *Les Médisances de Claude Perrin*, p. 172.

(19) *La Neige et le feu*, p. 84.

(20) Numéro de mars-avril 1949, p. 295.

« Un roman de la médiocrité requiert un écrivain qui ne soit médiocre soi-même. *La Neige et le feu* est un ouvrage qui déçoit et agace. Il ne s'agit pas de nier des travers qui existent vraiment ni même de rejeter certaines idées inacceptables : mais de tels propos médisants, sans contrepartie sympathique ni charitable, sans ébauche de critique constructive, ne peuvent servir à personne »⁽²¹⁾.

Déçu et agacé lui aussi, le père Paul Gay ajoute aux réprimandes des critiques-confesseurs. Il juge le roman superficiel, les personnages tirés par des ficelles. Le romancier parle de tout à tort et à travers : de politique, de critique, de religion, des prêtres. Bref, Baillargeon a peur des « bons sentiments. L'impression générale en est une d'écœurement : aucune morale, aucun idéal, aucune beauté. Rien ! »⁽²²⁾ Philippe Boureil est en quelque sorte traité comme un pécheur public. Les critiques laïcs ou clercs le jugent raté, jaloux, amer, mécontent comme François Hertel, esprit fort, jeune intellectuel vaincu, orgueilleux qui rejette ses torts sur autrui, sale oiseau qui salit son nid, voire même un déchu car il a le malheur de tomber amoureux d'une Française !

Quant au milieu politique, qui est duplessiste il va sans dire en cette année 1948 où l'Union nationale balaie presque totalement l'Opposition, il réagit par Julia Richer du journal *Notre Temps*. Pour la troisième fois, — c'est elle qui a fait la critique des *Médisances de Claude Perrin* et de *Commerce* —, elle accuse Baillargeon de sécheresse : de plus, Baillargeon ne veut pas abandonner, selon elle, son genre bilieux et sa volonté, (qu'elle appelle manie)) de faire scandale⁽²³⁾.

Madame Richer a-t-elle reconnu l'image de son mari en cet avocat anticlérical du nom de Saint-Ours qui a dû fonder un journal clérical *Le Tocsin* pour empêcher les « curés » de défroquer et d'exercer dans le

(21) *Culture*, no 10, 1949, p. 5.

(22) *Lectures*, novembre 1948, p. 174.

(23) *Notre Temps*, le 8 mai 1948, p. 4.

monde civil un rôle contestataire ? Le moins qu'on puisse dire, c'est que les contemporains de Baillargeon n'avaient pas le sens de l'humour car *La Neige et le feu* est un roman fort drôle, voire irrévérencieux. La journaliste bouche-trou s'appelle Chiron : il est arriviste et médiocre. Saint-Ours est pour le parti au pouvoir, fût-il communiste. Les clercs sont décrits de manière peu flatteuse ; le curé Langnan est un prêtre un peu borné comme le curé des *Médisances*, le père Bondi historien-jésuite parle de tout sauf de religion et finit par jeter le froc aux orties ; d'un autre gros prêtre très sympathique, il est dit qu'à « l'intérieur de sa grosse tête, le cerveau devait circuler comme un poisson dans un bocal rempli d'eau, car de temps en temps, un peu d'intelligence passait derrière ses grands yeux bleus » (24). Un quatrième clerc qui fait de l'antichambre chez le politicien Saint-Ours se plaint de voir la peur baisser dans la province de Québec et prône, pour le petit peuple, la pauvreté qui tient éloigné du diable (25). Quant aux écrivains qui veulent fonder une Académie, (un faux Maritain, un faux Mauriac, un faux Sainte-Beuve), ils ont des noms en diminutifs comme Choquette ou Fréchette et ils finissent par se diviser parce qu'ils ne savent pas s'il faut écrire canadien français avec ou sans trait d'union (26).

Il faut reconnaître pourtant que Philippe Boureil fut reçu, même si c'est parfois avec le petit couplet moralisateur de certains, par des critiques contemporains. Marcel Valois de *La Presse*, un enragé de Proust chez nous dès 1937, était homme à le comprendre. Il voit Boureil comme un « passionné à froid », un « intellectuel pur » (27). Guy Jasmin du *Canada* va beaucoup plus loin et trace à sa manière un tableau de la société duplesiste : *La Neige et le feu* lui apparaît décrire ainsi le milieu québécois :

« Ambiguïtés du journalisme montréalais, misères de certains problèmes cléricaux, doutes sur le sort

(24) *La Neige et le feu*, p. 200.

(25) *La Neige et le feu*, p. 47-48.

(26) *La Neige et le feu*, p. 188-196.

(27) *La Presse*, le 22 mai 1948, p. 57.

de la création artistique et littéraire, cynisme de la politique, vanité de la gloire pourtant avidement recherchée, gâtisme et cabotinage des parvenus de grand talent, désespérance des gens doués comme Pierre Baillargeon d'avoir à passer par là. M. Baillargeon est caustique à l'extrême. On est porté à lui donner raison de vitupérer » (28).

Jérôme Sévérin éprouve également de la sympathie pour Philippe Boureil. Il reproche même à Baillargeon, c'est un drôle de reproche, de ne pas avoir donné assez de chance à son personnage (29). Mais c'est Franz Hellens, un écrivain belge de talent, qui devait le plus inconditionnellement dire son admiration pour *La Neige et le feu*. Donnant raison à l'auteur de *La France et nous* (30), il saluait le roman de Baillargeon comme un livre de marque « qui prendrait en France la première place » s'il ne venait pas de si loin (31). Hellens écrit encore :

« La justesse du ton, la brièveté et la netteté de l'expression (...) fait penser à un Flaubert plus souple et comme décanté : une écriture qui possède, outre la parenté que je viens d'évoquer, un air très particulier. Il semble que la syntaxe française ait pris au contact de l'esprit et du tempérament de l'auteur canadien une tournure nouvelle, inédite et dont l'efficacité (...) paraît certaine » (32).

Enfin, Hellens voit en Pierre Baillargeon un grand écrivain, un profond philosophe et un artiste qui ne craint pas de penser » (33).

Philippe Boureil apparaît, en 1948, comme un personnage d'un haut idéal spirituel. Il ressemble comme

(28) *Le Canada*, le 17 mai 1948, p. 14.

(29) *Le Clairon*, le 28 mai 1948, p. 5 ; le 4 juin 1948, p. 5 ; le 11 juin 1948, p. 5 ; le 18 juin 1948, p. 5.

(30) Charbonneau, Robert. *La France et nous*, édition de l'Arbre, Montréal, 1947.

(31) *La Dernière heure*, le 22 août 1948, p. 8. Article repris dans *Le Petit Journal*, le 19 juin 1949, p. 59.

(32) *Ibid.*

(33) *Ibid.*

un frère à Claude Perrin. Il parle constamment de littérature et d'écriture, il n'a pas publié ⁽³⁴⁾, il s'exprime par sentences ⁽³⁵⁾, son mal consiste à « trop penser » ⁽³⁶⁾, il cherche un petit emploi qui lui laisse le temps d'écrire ⁽³⁷⁾, il aime les arbres ⁽³⁸⁾, il évite le ton injurieux ⁽³⁹⁾, il lit beaucoup ⁽⁴⁰⁾, il veut écrire ⁽⁴¹⁾, il a souci de sa vie intérieure ⁽⁴²⁾, c'est avant tout un homme dominé par l'esprit ⁽⁴³⁾. La critique qui recevait si mal cet homme des idées et ce mordu de la tradition française donnait, en quelque sorte, plus de poids au tableau de Pierre Baillargeon. Cette société duplessiste ne permettait pas, ici, l'épanouissement de l'esprit français. L'avocat Saint-Ours qui est un opportuniste assez représentatif des élites qui ont trahi le Québec n'en reste pas moins lucide. Il sait que la société monolithique québécoise a payé du prix de l'isolement « avec tout ce que l'isolement comporte d'appauvrissement pour l'esprit » ⁽⁴⁴⁾ la conservation de notre langue, de notre foi et de notre loi. Il affirme, et en cela il est de l'esprit de Perrin-Baillargeon, que dans notre milieu « la survivance combat la vie. Ce qui est étranger et ce qui est nouveau, cela nous semble tout un dit-il encore. Non seulement nous ne voulons pas qu'on nous assimile, mais nous ne voulons pas même changer » ⁽⁴⁵⁾. En conséquence, notre refus de créer fait que notre langue est dépossédée dans le milieu même du travail et que cette « langue maternelle finira par n'être plus qu'une langue d'église » ⁽⁴⁶⁾.

Philippe Boureil apparaît donc comme un douloureux précurseur de ceux qui revendiquent ici le droit de

(34) *La Neige et le feu*, p. 67.

(35) *La Neige et le feu*, p. 67.

(36) *La Neige et le feu*, p. 116.

(37) *La Neige et le feu*, p. 162.

(38) *La Neige et le feu*, p. 163, p. 197.

(39) *La Neige et le feu*, p. 165.

(40) *La Neige et le feu*, p. 163.

(41) *La Neige et le feu*, p. 147.

(42) *La Neige et le feu*, p. 189.

(43) *La Neige et le feu*, p. 78.

(44) *La Neige et le feu*, p. 176.

(45) *La Neige et le feu*, p. 171.

(46) *La Neige et le feu*, p. 178.

parler, de penser français et de vivre en français. Boureil pressent déjà le lent assassinat confié ici à l'économie et dont parlera André Langevin beaucoup plus tard ⁽⁴⁷⁾. Il vit, dans son présent, la fermeture affligeante de sa société à la vie de l'esprit. Dans le même roman *La Neige et le feu*, un petit journaliste ressent le même ostracisme spirituel et avoue que « s'il y a un sacrifice inutile, c'est bien le renoncement à la vie de l'esprit » ⁽⁴⁸⁾. Sous les traits de ce journaliste Paul Voyer, aux ongles sales, aux doigts tachés d'encre et au col encrassé, qui crache un peu de salive teintée de sang, nous croyons reconnaître un frère souffrant de Boureil-Baillargeon et c'est Berthelot Brunet lui-même, autre victime de la grande noirceur ⁽⁴⁹⁾. Baillargeon ou Brunet sont déjà de ceux que Leclerc décrit dans son *Journal d'un inquisiteur* :

« Seuls les quelques hommes libres, littéralement rescapés de la mythologie, pourront jamais ressentir au plus profond de leur chair et de leur âme l'atroce injure de ne plus pouvoir être français, les seuls à boire la honte de la dissolution jusqu'à la lie et les seuls aussi à y perdre quelque chose » ⁽⁵⁰⁾.

Philippe Boureil pose encore le problème de l'écriture dans une pareille société. En effet, l'écrivain ne peut se passer de ses lecteurs qui sont comme ses compléments ⁽⁵¹⁾. Peut-on n'écrire que pour soi ? L'écriture a-t-elle un sens si elle n'est destinée à personne fut-elle à sa fille comme dans le cas du Perrin des *Médisances*. Boureil a l'occasion de parler de ce problème à Paris avec le philologue Ambroise Audigny qui a nettement l'allure physique de Paul Valéry, un maître de Pierre Baillargeon. À ce titre d'ailleurs, le narrateur nous pose le problème de l'épanouissement par le milieu social. Ayant noté qu'Audigny ressemblait étrangement au Canadien Maître Aimé Geoffrion — mêmes traits, mêmes

(47) *Une langue humiliée*, dans *Liberté*, mars-avril 1964, p. 122.

(48) *La Neige et le feu*, p. 184.

(49) *La Neige et le feu*, p. 183-184.

(50) *Journal d'un inquisiteur*, p. 101.

(51) *Le Scandale est nécessaire*, Montréal, 1962, p. 15.

gestes, même tic —, il ajoute : « Est-ce qu'il suffirait à un poète pur de vivre au Canada pour se changer en jurisprudence ? » ⁽⁵²⁾

La Neige et le feu nous apparaît comme un roman précieux d'autant plus qu'on ne l'a pas réédité au Québec. On le fera peut-être le jour où l'on se rendra compte autant du caractère français des Québécois que de leur caractère propre. Sortis du dualisme assassin canadien-français ⁽⁵³⁾, les Québécois ont encore à découvrir qu'il ne suffit pas de parler français pour avoir le génie de cette langue. Il leur reste encore à sculpter dans la solitude nordique américaine une autre forme de vie que la traduction — toujours la traduction — des us et coutumes étatsuniens. Parler français et vivre en français supposent pour l'auteur de *La Neige et le feu* une rigueur et une clarté de la pensée qui est tout à l'opposé du génie anglo-saxon. Nous ne pouvons malheureusement pas développer cette idée dans le cadre de notre étude mais il serait bon de relire là-dessus un texte majeur et inconnu de Baillargeon intitulé *Les Ornières du Québec* ⁽⁵⁴⁾. Quoi qu'il en soit, le fait que nous ayons laissé inutilisé un talent comme celui de Baillargeon qui a passé sa vie à traduire les « comics » à *La Patrie* ou à faire des versions françaises de la prose de ce pauvre Donald Gordon démontre assez que de Duplessis à la Révolution tranquille, le Québec n'a peut-être pas fondamentalement changé. Baillargeon avait-il alors raison de dire : « Duplessis est bel et bien mort, mais ses électeurs sont toujours vivants, même s'ils ont rougi » ⁽⁵⁵⁾ ?

Nous aurons intérêt en tous les cas à relire et à faire éditer *La Neige et le feu* même si ce roman n'était

(52) *La Neige et le feu*, p. 122.

(53) Deux livres sont intéressants à ce titre :

Bouthillette, Jean. *Le Canadien français et son double*, Montréal, l'Hexagone, 1972.

Vadeboncoeur, Pierre. *La dernière heure et la première*, Montréal, l'Hexagone-Parti pris, 1970.

(54) *Amérique française*, janvier 1947, p. 15-26.

(55) *Le Scandale est nécessaire*, p. 28.

qu'une illustration éloquente d'une société châtée. Philippe Boureil devient alors prototype de tous ceux qui, au Québec, ont souffert de la solitude, de l'étouffement de l'esprit, image aussi de ceux qui ont gardé un attachement profond pour la mère-patrie, selon une vieille expression consacrée. Comme lorsque Philippe Boureil voit de son transatlantique « la première image de France, qui, peut-être, trois cents ans plus tôt, avait été la dernière que pût se rappeler son ancêtre français : une ligne plus bleue que le ciel et que la mer » (56). Un Philippe Boureil au cœur partagé entre la neige et le feu car il voit son départ pour l'Europe comme un enlèvement. L'Amérique aussi s'éloigne : « Au loin, de plus en plus lents, les mouchoirs s'agitaient, qui n'étaient peut-être que des mouettes » (57). L'image finale de ce Philippe Boureil sous la société duplessiste mais aussi dans ses arpents de neige est navrante et belle :

« Cet hiver-là, il passa toutes ses soirées dans une chambre obscure, sous une horloge normande ou le front contre la vitre jusqu'à vertige, tandis que la neige qui tombait dehors donnait à la fenêtre l'apparence d'un sablier » (58).



(56) *La Neige et le feu*, p. 83.

(57) *La Neige et le feu*, p. 78.

(58) *La Neige et le feu*, p. 203.



À VOTRE SERVICE
DANS LE
**GROUPE
DE
POINTE**



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L' É CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

**385 est, rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N9,
tél. : 844-2050**

AVOCATS

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec
Téléphone : 692-3951

PHILIPPE GÉLINAS, c.r.
avocat
10, rue St-Jacques Montréal
Téléphone : 842-3571

COMPTABLES

Desforges, Germain
& Associés

Comptables agréés

210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél. · 388-5738

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
comptables agréés
Charles Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie, suite 4
Montréal 351 388-9251

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

11580 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL 478 - 648-7445

IMPRIMERIES



388-5781 8125 boul. Saint-Laurent

Montréal H2P 2M1, Qué.

**IMPRIMERIE
JACQUES-CARTIER INC.**

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Mtl 455 - 729-1851

PIÈCES D'AUTOMOBILES


WAA INC.

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

COMPLIMENTS DU

Mouvement National des québécois

ET DES SOCIÉTÉS MEMBRES :

- SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
- SNQ CENTRE DU QUÉBEC
- SNQ CÔTE-NORD
- SNQ EST DU QUÉBEC
- SNQ DES HAUTES RIVIÈRES
- SNQ DU LANAUDIÈRE
- SSJB DE MONTRÉAL
- SNQ OUTAOUAIS-NORD
- SNQ RÉGION DE L'AMIANTE
- SNQ RÉGION DE LA CAPITALE
- SNQ DES LAURENTIDES
- SNQ SAGUENAY - LAC ST-JEAN
- SNQ RICHELIEU - YAMASKA
- SSJB DE ST-JEAN
- SSJB DE LA MAURICIE

LES AMIS DE LA REVUE

Hommage de

GUSTAVE BELLEFLEUR

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

M. Brassard, prés.

256 est, rue Ste-Catherine
Montréal 129 - 288-3628-29

AURÈLE BRABANT

Assureur vie

1840, 55e av., Pointe-aux-Trembles
Montréal 530 - Tél. : 642-7907

BUFFET LOUIS QUINZE inc.

Banquets - mariages

7230, 19e avenue, Rosemont
Montréal 453 - 376-8660

GERMAIN CANUEL, avocat

31 ouest, rue St-Jacques
suite 400
Montréal 126 - 842-9403

GABRIEL CHARRON

563, 45e avenue
LaSalle - 366-9116

NORMAND CHEVRIER

opticien d'ordonnances
lentilles cornéennes

537, rue Cherrier
Montréal H2L 1H2 - 845-2673

Hommage de

JEAN-MARIE COSSETTE

GILLES-H. DESJARDINS

Case postale 40
Rapide-des-Joachims
Comté de Pontiac

HOMMAGE
D'UN AMI

LE MÉTRO DE MONTRÉAL EN PHOTOS ET EN PROSE

par

Dominique BEAUDIN

Nous avons recueilli un certain nombre d'exemplaires
de cet ouvrage qui nous est souvent demandé.

En vente à \$1.50 — Case postale 189
Succursale N
Montréal, Québec H2X 2N2

LES AMIS DE LA REVUE

LAINE PAUL GRENIER Enrg.

Spécialité : Laine du Québec

2301 est, rue Fleury

Montréal 360 - 388-9154

Dr ALBAN JASMIN

7541, boulevard LaSalle

Un sympathisant de toujours

CLAUDE LACOSTE, C.G.A.

5325, rue Hubert Guertin

Saint-Hubert, Québec

Téléphone : 678-2947

Jean-Hubert Maranda, avocat

325 est, boulevard St-Joseph

Montréal - 288-4254

Dr ROBERT MICHAUD

241 ouest, rue Fleury

Montréal 357

PEINTURE BLAINVILLE ENRG.

1020, boul. Labelle

Blainville - 435-0248

George Mainville

PHARMACIE LÉTOURNEAU

3828, boul. Décarie

Montréal - 484-7311

DOCTEUR FERNAND POIRIER

822 est, rue Sherbrooke, suite 400

Montréal 132 Lan-3000

MAURICE PRÉVOST

Directeur général

Cégep de Thetford Mines

MICHEL ROBILLARD, Notaire

2650 est, rue Beaubien

Montréal 402 - 728-4541

Hommage de

Yvan Senécal

HOMMAGE DE

ROBERT VACHON

Médecin

HOMMAGE

D'UN AMI

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTEE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl 403

Tél. : 524-7541

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION : JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Succursale N, Montréal,
H2X 2N2 ou Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$10.00 par année. De soutien : \$15.00

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le
CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des
Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothè-
ques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du
Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS : Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE : M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER : M. Yvan Sénécal

DIRECTEURS :

MM. René Chaloult

M. Yvon Groulx

Richard Arès

Dominique Beaudin

Albert Rioux

Jean-Marco Léger

Jean Genest

Patrik Allen

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Mercier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jean-Marco Kirouac

Dr Pierre Dupuis

Léo Jacques

Dr Jacques Boulay

DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ : M. Sylvestre Labelle

La Solidarité

Compagnie d'assurance
sur la vie
Société anonyme
du Québec



Agences

Bas Saint-Laurent

106, rue St-Germain est
Rimouski
(418) 724-4131

Champlain

455, boul. Charest est
Québec
(418) 524-4185

Chomedey

407, boul. Curé Labelle
Chomedey
(514) 688-3832

Grand Portage

506, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup
(418) 862-6913

La Chaudière

660, boul. Renaud
Beauceville-Est
(418) 774-3387

L'Estrie

13, rue Wellington nord
Sherbrooke
(819) 569-5533

Maisonnette

1030, rue Cherrier
Montréal
(514) 527-8978

Nord-Ouest

4, 1ère Avenue ouest
Amos
(819) 732-5268

Saguenay

23, rue Racine est
Chicoutimi
(418) 543-1531

Saint-François

383, rue Hériot
Drummondville
(819) 472-1151